

L'Anjou laïque

N° 99 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 €

Trimestriel - Février 2012

Laïcité : on ne lâche rien !



Le scandale

La démagogie n'ayant pas de camp il est de bon ton de s'indigner des scandaleuses rémunérations des grands patrons, des spéculateurs, des traders. Même l'homme du Fouquet's et du yacht de M. Bolloré y va de ses leçons de morale. D'autres suggèrent un salaire maximum.

Les riches, qu'ils aient une indigestion de leurs millions, peu m'importe.

Le vrai scandale est que 8 millions de pauvres

vivent dans un des pays les plus riches du monde. « Il n'y a de bonne politique que celle qui s'intéresse aux plus défavorisés » disait je ne sais plus qui. Alors j'attends qu'un des candidats à la présidentielle affirme qu'au terme de son mandat les restos du cœur et la banque alimentaire seront supprimés... parce qu'ils n'auront plus lieu d'être.

Marianne

• Pages 6 et 7 : la prostitution

• Pages 10 à 12 : Des siècles de combat pour un idéal

• Pages 14 et 15 : Sciences, techniques et nature

Paulette et Robert : la laïcité au cœur

INSTITUTEURS, ILS SONT NOMMÉS EN 1954 À BREIL. À PEINE INSTALLÉS, ROBERT PREND LE SECRÉTARIAT DE L'AMICALE LAÏQUE (IL L'ASSURE TOUJOURS), PAULETTE LE SECONDE ENCORE ET PARFOIS MÊME LE PRÉCÈDE.

Anjou laïque : Comment êtes-vous arrivés à Breil, quels furent vos parcours avant de vous y ancrer ?

Robert Naulet : Comme certains enfants de la campagne réussissant à l'école, je suis allé au cours complémentaire et à l'école normale. Mais il fallut convaincre ma mère. J'y réussis après mon certificat d'étude. Je rentrai directement en cinquième, puis j'enjambai la quatrième, pour me retrouver en troisième. J'enchaînai sur la préparation à l'école normale. À la sortie de l'école normale, en 1951-52, j'enseignais les maths et les sciences au cours complémentaire de Segré. Puis, ce fut une longue période de service armé. Libéré de cette obligation, je fis trois semaines à Longué, trois mois à Noyant-Méon. Enfin, avec Paulette, je fus nommé sur un poste double à Breil.



Robert Naulet

Paulette Naulet : J'ai moi aussi fait le cours complémentaire de Baugé, puis l'école normale. À cette époque, les normaliennes suivaient les cours à Joachim Du Bellay. Institutrice, après un trimestre au Vieil Baugé, je revins à Baugé pour enseigner l'histoire-géo. Mais le secrétaire départemental du Syndicat National des Instituteurs (SNI), Jean Béminat, savait que j'aspirais à poursuivre mes études. Il me décrocha, pour deux années, un poste de pionne dans le lycée que j'avais

fréquenté. Reçue à la propédeutique ouvrant alors les études de médecine et de biologie, pour continuer il fallait aller à Rennes. Je bifurquai vers Breil avec mon époux.

A. L. : A Breil, donc, vous faites carrière et vous vous investissez dans l'animation de l'amicale laïque ; quels sont les faits les plus marquants ?

P. N. Moi seule y ait fait carrière. Robert, tout en assumant quatre niveaux de classe (du CM 1 au Certificat d'étude deuxième année), prépare des certificats de licence d'enseignement. En 1970, il est reçu au CAPES externe d'histoire-géo (l'interne n'existait pas). Oral à Paris, au lycée Henri IV s'il vous plaît. Il fut nommé à Saumur, mais ce n'est pas pour autant qu'il négligea l'amicale. Des faits marquants ? Les plus nombreux furent les bals, les voyages et les représentations théâtrales. Ces dernières, nous demandaient un travail énorme. Nous étions tout à la fois metteurs en scène, costumiers, réalisateurs (notamment des décors), acteurs. Cet engagement auprès de l'amicale nous a permis de tisser des amitiés durables, tant chez les personnes âgées que chez les jeunes. Ce sont mes anciennes élèves qui prennent maintenant le relais de leurs parents et grands-parents.

R. N. : Dès notre arrivée nous avons pu conduire ces activités car l'amicale possédait une salle toujours entretenue. Yvon Legros, récipiendaire de la médaille de la Ligue de l'Enseignement, en fut un artisan efficace et assidu. Les recettes des bals et des représentations théâtrales ont permis de rembourser les emprunts nécessaires aux aménagements. L'achat de départ était une grange. Travaux manuels, jeux de cartes, danse, théâtre, les amicalistes de Breil n'étaient pas inoccupés. Toutefois, ils voulaient parfois aller ailleurs. Les voyages l'ont permis. J'ai organisé les premiers pour mes grands élèves de la classe coopérative. Des parents accompagnaient. C'est alors rapidement devenu les voyages de l'amicale. Ils existent toujours. J'en suis à mon cinquantième.

A. L. : Mais c'est un véritable sacer-

doce que vous avez accompli à Breil ! Qu'en ont pensé le maire et le curé ?

P. N. : De curé, il n'y en a plus sur place. Le dernier, très attaché à l'école « libre » ne devait apprécier que très modérément notre engagement. Celui de Noyant qui le remplaça pour l'office a compris que le combat pour son école était perdu. Il ne s'opposa pas



Paulette Naulet

farouchement à sa fermeture en 1962. Les inscriptions obligées par le maire, châtelain du village, se faisaient plus rares. Il est vrai aussi que la population diminuait régulièrement. Aussi, pour l'école publique, je fus à l'initiative du premier regroupement pédagogique du département avec les écoles de Meigné-le-Vicomte et Méon.

R. N. : Le maire de 1995 à 2005 fut, lui, très favorable à l'école publique. C'était moi. En 1983, le maire en poste, Benoit de la Bouillerie, me sollicite pour l'accompagner sur sa liste. Élu, j'assumai la charge d'adjoint. Ce fut une lourde charge. Aussi, en 1995, je me présentai contre la liste de mon maire sortant. Par le conseil renouvelé, je fus élu à sa place. En 2001, je me représentai. J'accomplis alors mon second mandat de premier magistrat de Breil. Maintenant, de ma maison construite sur un terrain qui appartenait à la famille de la Bouillerie, je continue à préparer les voyages de l'amicale.

Propos recueillis par Jack Prout

HUMEURS et RUMEURS

Les fautes et la faute

Les journalistes, qui en la matière ne sont pas exemplaires, ont ironisé sur les six fautes d'orthographe dans les six lignes du message de condoléances adressé à la famille de Mme Danielle Mitterrand. Fautes qui ont souligné : l'ignorance de la conjugaison du passé simple à la troisième personne du singulier, l'accord du participe passé avec les verbes pronominaux, l'accord des adjectifs.

Il y a pire. L'hypocrisie du message cache une autre faute beaucoup plus grave : la suppression par l'actuel gouvernement de la subvention à France-Liberté, la fondation de Mme Mitterrand qui depuis un demi-siècle se bat, partout dans le monde, pour la défense des populations opprimées.

Le coin des hypocrites

La Grèce n'a donc plus de sous. Et vertueusement, l'Europe lui ordonne de couper à la hache dans les salaires, les retraites, les services publics. À l'évidence, des dépenses inconsidérées. Toutefois, pudiquement, le couple Merkel-Sarkozy ferme les yeux sur les dépenses militaires grecques, proportionnellement les plus fortes de l'Union Européenne. Serait-ce parce que l'Allemagne et la France sont ses principaux fournisseurs en matériel de guerre ?

Tiens, tiens...

Le représentant de commerce d'AREVA, Sarkozy avait conclu avec l'Inde un accord de vente de deux



réacteurs EPR en 2010. Mais voilà, selon le Monde, la loi indienne prévoit que les victimes d'un accident puissent poursuivre en justice les fournisseurs industriels. Et AREVA refuse cette disposition légale. Pourquoi donc ?

L

Edito



Le 18 janvier 1957, Pierre Mendès-France déclarait à l'Assemblée Nationale à propos du traité de Rome : « Tel qu'il nous est présenté, il est basé sur le libéralisme classique du XIXe siècle selon lequel la concurrence pure et simple règle tous les problèmes. L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes : Soit elle recourt à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit elle recourt à une délégation de ses pouvoirs à une autorité extérieure laquelle, au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique. »

À quelques ajustements près, la prémonition de Mendès-France est devenue réalité. En Europe, nous avons la dictature des marchés et des autorités extérieures¹ aux souverainetés nationales. Et en France, depuis la cinquième République, nous sommes à la recherche de l'homme providentiel. Toutefois, cette déclaration eurosceptique vaudrait aujourd'hui à son auteur une volée de bois vert de la part des commentateurs patentés des grands médias. L'artisan de l'indépendance de la Tunisie serait accusé de fâcheuses tendances nationalistes. Aussi, pour éviter de ternir sa mémoire (ce qui serait osé) sur la ques-

Populisme, nationalisme... et propagande

tion européenne, son analyse n'est jamais évoquée. En revanche, ceux qui l'actualisent ne trouvent aucune grâce auprès de nos oracles modernes.

Si, pour éviter les délocalisations, des analystes politiques à contre courant préconisent un protectionnisme ciblé, ils ne coupent pas à l'infamie suprême : le nationalisme. Si, afin de retrouver une maîtrise nationale de son destin, des économistes² suggèrent le retour progressif à une monnaie nationale coordonnée à une monnaie commune, l'invective nationaliste se double d'un procès d'incompétence économique. Sans démonstration, il est affirmé que ce serait le chaos. De plus, ce « politiquement incorrect » est allègrement assimilé à celui de Marine Le Pen.

Cependant, le procès en nationalisme version xénophobie a ses limites. Il ne peut être dressé contre ceux qui défendent la souveraineté nationale tout en prônant « l'inter-national. » L'accusation de populisme est alors le recours. Les propagandistes de l'Europe conçue à Rome, portée sur les fonts baptismaux politiques à Maastricht et adoubee à Lisbonne, en usent et abusent.

Un peuple indigne.

L'imputation de populisme, préférée désormais à celle de démagogie, n'est pas fortuite. L'usage forcené de ce mot représente une attaque insidieuse contre la souveraineté populaire. Le peuple de France qui a repoussé le projet du traité constitutionnel européen en 2005 est devenu indigne de décider de son sort. Ne faut-il pas

alors, comme le disait Bertolt Brecht, « dissoudre le peuple puisqu'il vote contre ? »

L'invocation d'un peuple européen fictif ne serait-il pas alors une manière douce de dissoudre les peuples nationaux et de diluer leurs résistances aux effets de la mondialisation ? C'est le projet des libéraux et de ceux qui refusent la rupture avec le monde tel qu'il est. « Tout transformer pour que rien ne bouge »³ devient un précepte politique amplement partagé.

Certes, le peuple peut se tromper et être trompé. Aussi faut-il qu'il puisse corriger ses erreurs et contrôler ses mandataires. Une nouvelle constitution le permettant est indispensable. Une partie de la population pourrait alors se réconcilier avec la politique et se l'approprier. L'homme providentiel et/ou l'autorité extérieure sont les fruits d'institutions élaborées par des petits cénacles pour une infime minorité. Aussi, contre une oligarchie qui accapare le pouvoir, risquons d'être « populiste », demandons comme Jean-Jaurès « une démocratie jusqu'au bout ». Il y va de l'intérêt général, ici et ailleurs.

Jack Proutt

¹ Cour de justice et commission européennes.

² Jacques Sapir, Frédéric Lordon entre autres

³ Le Guépard, de Tomasi di Lampedusa

Cauchemar

Il s'était réveillé en sueur. Un instant il se demanda si ce n'étaient pas les pleurs de sa toute petite fille qui l'avaient tiré du sommeil ou l'agitation de son épouse rêvant à un de ses amants. Mais non. Toutes les deux dormaient paisiblement. C'est alors que son cauchemar lui revint. La nouvelle avait éclaté... Comme une bombe ? Comme un coup de tonnerre ? Ces expressions communes étaient peut-être valables pour l'affaire DSK, mais beaucoup trop faibles et trop peu appropriées. Alors une révolution ? Oui, mais pas à la Steve Jobs : une vraie. Épouvantable !

La Grèce avait fait défaut. Complètement. L'Italie, l'Espagne, le Portugal avaient suivi. Et la France ! Quittant l'Euro, rétablissant le Franc et le contrôle des changes. Beaucoup de

grandes banques s'étaient alors déclarées en faillite. Nationalisées au Franc symbolique, au grand dam des actionnaires dont les pertes avaient été considérables. On disait même que certains milliardaires de ses amis étaient devenus millionnaires ! La dette publique avait été déclarée nulle et le Trésor Public et la Banque de France avaient désormais le monopole de la création de monnaie. Les systèmes fiscaux avaient été apurés et les niches fiscales supprimées. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, les barèmes avaient été changés selon le principe : il faut imposer plus ceux qui ont plus. Tout le contraire de ce qui se faisait avant.

Le chômage était en voie de disparition, avec le retour d'une croissance écologique et créatrice d'emplois, tandis que la durée hebdomadaire de tra-

vail était passée à 30 heures, les congés payés à 6 semaines et la retraite revenue à 60 ans avec des droits pleins au bout de 30 annuités.

L'industrie Française, à l'abri derrière des contingentements judicieux et des barrières douanières intelligentes, retrouvait des couleurs.

Il lui fallut un moment pour surmonter l'angoisse qui l'avait étreint lors de cet horrible cauchemar et dont les

effets tardaient à se dissiper. Heureusement, tout cela n'était qu'un rêve. Atroce, certes, mais un rêve. La réalité était toute différente. Il faisait du bon travail. Ses amis, les milliardaires, ne cessaient de s'enrichir et le félicitaient chaudement. Ils l'encourageaient à se représenter.

Casimir



Construction du collège public de Beaupréau

DÉJÀ UN AN DE RETARD !

Bonnets (parfois phrygiens), cache-cols, manteaux chauds et gants étaient de rigueur pour cette matinée de manif. Nous étions une centaine à braver le petit froid humide de ce mois de décembre, afin, encore une fois, de dire notre colère au Président du Conseil général et protester contre son obstination à feindre de ne pas comprendre que l'enseignement public doit aussi vivre dans les Mauges.

Une première pierre

Une centaine de manifestants pour mener cette guerre d'usure pacifique contre l'obstination d'hommes politiques délibérément décidés à ne pas respecter les lois qu'ils font voter. Une nouvelle fois encore, nous avons exigé l'ouverture d'un collège à Beaupréau, cœur des Mauges où règne en maître et sans concurrence un enseignement catholique qui, c'est un comble, prétend haut et fort assurer un service...public !

Une énième fois a été posée la première pierre d'un établissement qui a déjà un an de retard. Mais qui en réalité fait défaut depuis des décennies. Et tous les intervenants lors de ce rassemblement devant les grilles de la préfecture d'Angers l'ont souligné : aucun des arguments avancés par Christophe Béchu pour éviter de se mettre en règle avec la laïcité républicaine ne peut convaincre qui que ce soit. La mauvaise volonté du président du conseil général est flagrante, tout comme son souci prioritaire de ne pas porter ombre aux établissements d'enseignement catholique de la région.

Toutefois, refuser obstinément l'implantation d'un collège public à Beau-



préau, c'est, comme l'indiquait le représentant des parents d'élèves d'Andrezé, refuser l'inéluctable. Reculer pour mieux sauter.

Brassage des populations oblige, les Mauges profondément ancrées dans la religion s'ouvrent petit à petit aux idées progressistes. Au siècle dernier, l'école « du diable » n'y avait quasiment pas sa place. Et les parents qui inscrivait leurs enfants à « la laïque » étaient montrés du doigt et considérés parfois comme de dangereux « rouges ». Le dialogue entre les écoliers d'une même commune se résu-rait même souvent à quelques jets de pierres...

Andrezé ouvre la voie

Par bonheur, les mentalités ont peu à peu évolué. Quelques familles militantes ont alors protesté contre l'absence d'enseignement public dans les Mauges. Chacun se souvient du magnifique acte de bravoure des parents d'élèves d'Andrezé qui dans les années 80 avaient contraint le maire de leur commune à ouvrir contre son gré, un local destiné à l'école publique. Un maire qui, à l'époque, développait à peu près les mêmes arguments que ceux de Christophe Béchu aujourd'hui pour un collège à Beaupréau.

Après bien des vicissitudes, l'école pu-

blique a fini par décrocher un « CDI » à Andrezé et partout ailleurs là où les parents se sont battus pour obtenir satisfaction.

C'est donc cette réalité là que les manifestants sont venus présenter, au mois de décembre au Président du Conseil général. Auquel une pétition a été immédiatement adressée (lire ci-dessous).

Beaupréau aura sans aucun doute un jour son collège public, n'en déplaise à l'association Dom Sortais qui voit dans ce projet une concurrence à sa petite boutique et une menace pour le dogme qu'elle distille. Beaupréau aura son collège, même si Christophe Béchu traîne les pieds pour en accepter rien que le principe. Simplement parce-qu'il s'agit d'un droit républicain.

La tête dans le sable

Tous ceux qui ont bravé le froid, ce samedi de décembre ont parlé pour les centaines de familles du sud du département, contraintes soit d'incriminer leurs enfants dans des établissements confessionnels, soit de leur faire parcourir des dizaines de kilomètres en car pour rejoindre un collège public.

Ce samedi matin, la manif pour un collège à Beaupréau a été ponctuée par une superbe « Marseillaise » aux paroles arrangées pour la circonstance. Quelques mesures que les oreilles de Christophe Béchu qui écoute mais ne veut pas entendre, ont forcément capté. Ce champ patriotique aura-t-il suffi pour lui faire lever la tête du sable et le faire sortir de sa position favorite : celle de l'autruche ?

Jean-Claude Michineau

Monsieur le Président,

(...)

L'ajournement de l'investissement est, avant tout, un déni du droit des parents d'élèves du canton de Beaupréau de disposer de l'intégralité d'un enseignement public laïque primaire et secondaire.

De plus, même sur le plan strictement gestionnaire sur lequel vous voudriez vous réfugier, votre argumentation

ne résiste pas à une analyse objective. La création d'un collège public à Beaupréau est inéluctable. Vous le savez. D'ailleurs vous en avez admis le principe. Aussi retarder sa construction est une économie momentanée qui, dans quelques années, engendrera des dépenses bien supplémentaires. (...) Les conditions que vous avez édictées ne visent qu'à maintenir un déplacement obligé

pour les élèves dont les parents veulent user de leur droit à l'enseignement public.

Ainsi des parents, devant cette contrainte, vont-ils, par défaut, vers l'enseignement privé catholique qui, sur place, offre ses services. (...)

Incontestablement, l'absence d'une cité scolaire publique à Beaupréau profite indûment à l'enseignement privé catholique. Incontestablement, elle ampute le droit à un service public d'éducation sur le canton de Beaupréau.

Les signataires demandent que cette situation cesse. Ils demandent que le collège

qui alimentera en partie le lycée ouvert en 2015 soit immédiatement construit.

Angers le 19 décembre 2011

1 L'adresse fut signée par plus de 100 personnes présentes à la conférence de presse publique et déposée sur le bureau du Président du Conseil général.

**LE COLLECTIF POUR LA
PROMOTION DE L'ÉCO-
LE PUBLIQUE DANS LES
MAUGES**

CHRISTOPHE AIRAUD :
**« LE PLUS TÔT SERA LE
MIEUX »**

Tout d'abord la droite et ses alliés libéraux de tous bords ont à terme un objectif, offrir aux financiers le marché juteux que représente l'éducation. L'enseignement privé fonctionne comme un laboratoire. Il est le cheval de Troie de cette politique. C'est dans le privé en effet que sont expérimentées la plupart des régressions imposées ensuite dans le public. Mise en

Parents d'élèves d'Andrezé



concurrence des établissements et des personnels, pouvoir accru des chefs d'établissements, autonomie des établissements, j'en passe... Ainsi l'enseignement privé obtient chaque année de nouveaux privilèges. Sur les 16000 postes supprimés en 2011 seulement 10% touchent le privé alors qu'il scolarise 17% des élèves.

Sur le plan local, ce sont des considérations bien plus terre à terre qui expliquent l'acharnement avec lequel M. Béchu et sa majorité refusent de construire un collège public à Beaupréau. Il faut lire le document de Dom Sortais,

nom de l'établissement qui regroupe le collège et les lycées privés de Beaupréau, pour comprendre. Ce document est adressé aux élus de la communauté de communes pour dénoncer les dangers d'une implantation d'un établissement public à Beaupréau.

L'ensemble Dom Sortais doit rembourser un emprunt de 5 000 000 d'euros. Cet emprunt a été contracté en 2004 sur les bases démographiques de l'Insee et une étude prospective des effectifs d'élèves jusqu'en 2015 dans l'hypothèse que le maximum de jeunes des Mauges viendrait étudier dans l'établissement privé. (...)

Tout le monde comprend bien que dans un tel contexte, l'implantation d'une cité scolaire publique viendrait perturber les plans du privé. (...) Pour

responsables de Dom Sortais.. La population, les mentalités, les aspirations évoluent. M. Béchu vous défendez un monde qui n'existe déjà plus. Le collège public de Beaupréau ouvrira. Un jour ou l'autre vous y viendrez. Le plus tôt sera le mieux.

**LE COLLECTIF VIGILANCE
LAÏCITÉ**

**JACK PROULT : UNE SAINTE
ALLIANCE**

La construction du collège public de Beaupréau a déjà un an de retard. En effet, au regard de l'ouverture du lycée en 2015, une scolarité continue de la maternelle à la terminale dans l'ensei-

gnement public, sur place, impliquait son ouverture l'an dernier. Le discours tentant de justifier l'ajournement de la construction du collège sonne faux. Il sonne faux, car il en dissimule mal la vraie raison : maintenir, autant que faire se peut, le monopole de l'enseignement catholique secondaire à Beaupréau. La vérité est que le Président du Conseil général est sous l'influence du lobby de l'enseignement diocésain. Aussi, depuis qu'il a décidé le principe de la construction d'un collège public à Beaupréau, il ne cesse de se re-

Parents d'élèves de Beaupréau



Ce qu'ils
ont dit

gnement public, sur place, impliquait son ouverture l'an dernier. Le discours tentant de justifier l'ajournement de la construction du collège sonne faux. Il sonne faux, car il en dissimule mal la vraie raison : maintenir, autant que faire se peut, le monopole de l'enseignement catholique secondaire à Beaupréau. La vérité est que le Président du Conseil général est sous l'influence du lobby de l'enseignement diocésain. Aussi, depuis qu'il a décidé le principe de la construction d'un collège public à Beaupréau, il ne cesse de se re-

gnement public, sur place, impliquait son ouverture l'an dernier. Le discours tentant de justifier l'ajournement de la construction du collège sonne faux. Il sonne faux, car il en dissimule mal la vraie raison : maintenir, autant que faire se peut, le monopole de l'enseignement catholique secondaire à Beaupréau. La vérité est que le Président du Conseil général est sous l'influence du lobby de l'enseignement diocésain. Aussi, depuis qu'il a décidé le principe de la construction d'un collège public à Beaupréau, il ne cesse de se re-

gnement public, sur place, impliquait son ouverture l'an dernier. Le discours tentant de justifier l'ajournement de la construction du collège sonne faux. Il sonne faux, car il en dissimule mal la vraie raison : maintenir, autant que faire se peut, le monopole de l'enseignement catholique secondaire à Beaupréau. La vérité est que le Président du Conseil général est sous l'influence du lobby de l'enseignement diocésain. Aussi, depuis qu'il a décidé le principe de la construction d'un collège public à Beaupréau, il ne cesse de se re-

gnement public, sur place, impliquait son ouverture l'an dernier. Le discours tentant de justifier l'ajournement de la construction du collège sonne faux. Il sonne faux, car il en dissimule mal la vraie raison : maintenir, autant que faire se peut, le monopole de l'enseignement catholique secondaire à Beaupréau. La vérité est que le Président du Conseil général est sous l'influence du lobby de l'enseignement diocésain. Aussi, depuis qu'il a décidé le principe de la construction d'un collège public à Beaupréau, il ne cesse de se re-

gnement public, sur place, impliquait son ouverture l'an dernier. Le discours tentant de justifier l'ajournement de la construction du collège sonne faux. Il sonne faux, car il en dissimule mal la vraie raison : maintenir, autant que faire se peut, le monopole de l'enseignement catholique secondaire à Beaupréau. La vérité est que le Président du Conseil général est sous l'influence du lobby de l'enseignement diocésain. Aussi, depuis qu'il a décidé le principe de la construction d'un collège public à Beaupréau, il ne cesse de se re-

gnement public, sur place, impliquait son ouverture l'an dernier. Le discours tentant de justifier l'ajournement de la construction du collège sonne faux. Il sonne faux, car il en dissimule mal la vraie raison : maintenir, autant que faire se peut, le monopole de l'enseignement catholique secondaire à Beaupréau. La vérité est que le Président du Conseil général est sous l'influence du lobby de l'enseignement diocésain. Aussi, depuis qu'il a décidé le principe de la construction d'un collège public à Beaupréau, il ne cesse de se re-

gnement public, sur place, impliquait son ouverture l'an dernier. Le discours tentant de justifier l'ajournement de la construction du collège sonne faux. Il sonne faux, car il en dissimule mal la vraie raison : maintenir, autant que faire se peut, le monopole de l'enseignement catholique secondaire à Beaupréau. La vérité est que le Président du Conseil général est sous l'influence du lobby de l'enseignement diocésain. Aussi, depuis qu'il a décidé le principe de la construction d'un collège public à Beaupréau, il ne cesse de se re-

Lettre aux candidats

Le collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges, le collectif vigilance laïcité de Maine et Loire, les parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau ont écrit aux candidates et aux candidats aux élections présidentielles.

Leur courrier de terminait ainsi : «Les organisations signataires vous demandent si, élu(e)s, vous pourriez sur tout le territoire et notamment à Beaupréau, à l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque. Les organisations signataires n'ont pas l'intention de baisser les bras et d'attendre sans protester le bon vouloir du Conseil général, le 19 décembre, jour de l'ouverture de la session de fin d'année de l'Assemblée départementale, devant les grilles de la

Préfecture à 9h 30, elles organiseront une conférence de presse et poseront symboliquement la première pierre du Collège. Elles manifesteront ainsi tout à la fois contre les positions conjointes du Conseil général et de Monsieur le Préfet. Nous serions d'ailleurs heureux d'y accueillir un de vos mandataires.»

Par ordre d'arrivée, ils ont obtenu des réponses positives de Jean-Luc Mélenchon, Nathalie Arthaud, Philippe Poutou, Eva Joly. Leurs soutiens départementaux étaient présents à la conférence de presse publique. Le M. R. C. départemental nous a assuré du soutien de Jean-Pierre Chevènement. Marc Goua nous a informés qu'il intervenait auprès de François Hollande (sans nouvelle pour l'instant).





Est-ce

l'on rouvrirait les bordels ?

La France a été « sous le choc » comme le disent à satiété, pour tout et pour rien, les médias en apprenant en novembre dernier le viol et l'assassinat d'Agnès, 13 ans, par un de ses camarades de classe du désormais célèbre lycée de Chambon sur Lignon. Le choc a été d'autant plus violent que l'auteur du crime était déjà poursuivi pour viol. Récidive, les médias en ont rajouté une couche. Le gouvernement n'a pas été en reste. Fidèle à sa règle de réaction dans l'instantanéité, il y est allé d'une nouvelle loi, une de plus dans l'arsenal des magistrats, une de plus que l'on appliquera ou que l'on n'appliquera pas, une de plus dont les effets restent à prouver. Je m'étonne que Nicolas Sarkozy n'ait pas décidé de prendre une disposition rétablissant les bordels. Lui qui préconise un rapprochement des législations avec l'Allemagne, quitte à subir le diktat de Mme Merkel, aurait pu s'inspirer des *Eros Centers* de Hambourg, Berlin, Francfort, Munich et des grandes villes d'outre-Rhin.

Le problème ne prête pas à sourire quand on sait que **près de 1000 viols sont commis chaque jour dans le monde**, et il ne s'agit là que de viols déclarés. Il est sérieux. Il pose notamment la question de la corrélation entre le nombre de viols dans un pays et l'existence ou la non-existence de maisons closes, pour employer deux mots qui choqueront moins que bordel. La physiologie et le psychisme masculin étant ce qu'ils sont, on ne supprimera pas les pulsions criminelles. Le plus vieux métier du monde continuera par ailleurs à s'exercer. Du moins peut-on

tenter d'influer sur les terribles statistiques.

La majorité des pays dénonce la vente des faveurs sexuelles et s'efforcent d'y remédier en la légalisant, comme en Allemagne et aux Pays-Bas, ou en l'encadrant, comme en France, en Grande-Bretagne, en Australie, ou encore en Italie où des coopératives auto-gérées par les prostituées elles-mêmes se constituent. En France les maisons closes ont été fermées en 1946 à l'instigation de Marthe-Richard. Depuis, de nouvelles dispositions législatives ont interdit le racolage sur la voie publique et puni plus sévèrement le proxénétisme.

La Suède se distingue de tous les autres pays. A la suite de plusieurs années d'études elle a, considérant que la prostitution est une violence faite aux femmes et évoquant la nécessité de consentement réciproque, adopté en 1998 une loi criminalisant l'achat de faveurs sexuelles et décriminalisant la vente de ces faveurs. En d'autres termes le client est sanctionné et « l'exploitante » n'est pas poursuivie. Le bilan est controversé. Le nombre des prostituées a sensiblement diminué, celui des clients a, semble-t-il, été réduit de 80 %, dans la capitale, **MAIS, il y a un MAIS majuscule**, la Suède est devenue le second pays du monde - après la République Démocratique du Congo - où le nombre de viols est le plus important (43 pour 100.000 habitants), pratiquement le double de la moyenne européenne. Dans ce pays où se développe la xénophobie, certains accusent les immigrés, d'autres mettent en avant les attitudes provo-

cantes et l'inconscience des jeunes suédoises.

En 1999 la Norvège a approuvé une loi se rapprochant de celle de la Suède. En France Roselyne Bachelot propose également de sanctionner le client. L'encadrement dans lequel, actuellement, on a enfermé la prostitution est une hypocrisie. On ferme les yeux pour ne pas voir l'action des mafias russes et albanaises qui réduisent à l'état d'esclaves les « filles » qu'ils ont fait venir dans l'hexagone, en leur promettant une carrière de mannequin. On ferme les yeux pour ne pas voir les caravanes qui s'alignent sur le bas-côté des routes du bois de Vincennes.

Abolition de la misère

Les députés avaient-ils les yeux ouverts lorsqu'ils ont à l'unanimité, début décembre, voté une résolution abolitionniste. Ça ne mange pas de pain ce sursaut moralisateur de nos élus, d'autant plus qu'il reste symbolique. Rendant compte du débat parlementaire, Ouest-France a titré : « *Les députés veulent l'abolition de la prostitution* ». Dans la foulée je me permets de leur suggérer de voter également l'abolition de la misère et pour quoi pas de la connerie.

Je dévie du sujet ? Peut-être. J'entends seulement souligner qu'il faut raison garder et mesurer toutes les conséquences d'une décision. De la situa-

tion en Suède on ne présente qu'une facette, la régression de la prostitution; on ne met pas en parallèle l'augmentation sensible du nombre des viols.

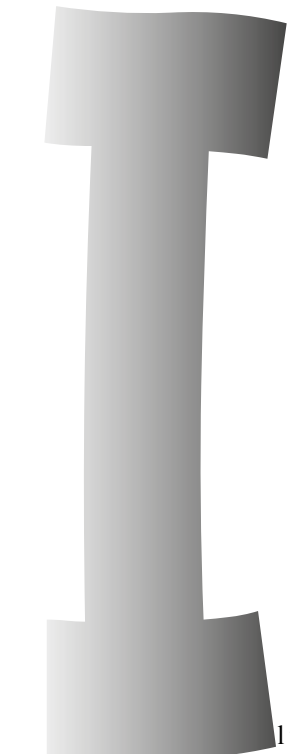
La solution est-elle dans l'abolition de la prostitution? La solution est-elle dans la réouverture des maisons closes? En Allemagne qui compte quinze

millions d'habitants de plus que la France, le nombre de viols est légèrement inférieur à notre triste palmarès : 8000 viols par an si l'on ne compte que les viols déclarés, plus de 40.000 si l'on englobe ceux qui ne font pas l'objet d'une plainte.

Le mixage moral - respect des femmes (et des jeunes

garçons) et lutte contre la criminalité (le viol est un crime) - ne rend pas la décision évidente. Mais, peut-être, les élus pourraient-ils prendre une mesure immédiate, qui ne serait pas symbolique : augmenter les bourses des étudiantes des classes défavorisées, elles sont de plus en plus nombreuses à se prostituer pour payer leurs études.

Jean Goblet



Il y a deux catégories de prostituées : celles et ceux qui se prostituent sans proxénètes et se considèrent libres et celles et ceux que l'on prostitue.

Chaque année environ 500 000 femmes victimes de la traite sont mises sur le marché de la prostitution dans les pays de l'Europe de l'Ouest. En 2002, les profits de la traite des femmes et des enfants sont estimés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) entre 7 et 12 milliards de dollars américains par année, rien qu'en France 3 milliards d'euros.¹

L'attitude des États à l'égard de la prostitution est loin d'être unique. La France a fait le choix, il y a quarante ans du régime « **abolitionniste** ». Le proxénétisme est incriminé, mais pas les personnes qui s'y livrent, ni leurs « clients ». En 2003 la France, en contradiction avec sa position officielle, punit les prostituées du délit de racolage. Dans le régime « **réglementariste** », aux Pays-Bas par exemple, la prostitution est considérée comme un « mal nécessaire ». L'État organise et contrôle les prostituées, leur sur-

risme existe, démontrent, au contraire, qu'il favorise le trafic d'êtres humains et protège les proxénètes. Il permet à ces derniers d'officialiser leur statut « d'entrepreneurs ». Prétendre que dans cette législation les prostituées peuvent « s'installer » à leur propre compte et, librement, exercer un métier n'est pas recevable. Vendre

tution n'est pas libre licence.

En France, le 6 décembre 2011, une proposition de loi pénalisant le client a été adoptée. Le message est clair : quiconque ne peut acheter et disposer du corps de l'autre pour satisfaire ses « pulsions sexuelles ». Le texte se fonde sur les valeurs républicaines d'égalité, de liberté entre les hommes et les

l'escence, que se forge l'image d'une sexualité de domination. Comme l'affirme Saïd Bouamama ²« *Le clientélisme est un résultat social et non un besoin pulsionnel qu'il suffirait de soigner ou de réprimer.* ».

Plaider pour l'abolitionniste ne relève pas du puritanisme. En effet « *Ce n'est pas le sexe, le plaisir ou la liberté qui*



« Zéromacho des hommes contre la prostitution » <http://zeromacho.eu>

Prostitution : parfois l'esclavage

veillance médicale, les maisons closes ou l'institution de quartiers réservés.

Vaut-il mieux libéraliser totalement le marché du sexe pour sortir la prostitution de la clandestinité ou au contraire adopter des règles plus strictes visant à freiner son expansion ? Tel est le débat actuellement en France.

La prostitution n'est pas libre licence.

La prostitution ne fait diminuer ni les viols, ni les agressions sexuelles. En revanche, de nombreux rapports de polices des pays où le réglementa-

sa personne n'est pas un métier comme les autres. De plus cette proposition occulte les raisons profondes de la prostitution.

C'est la précarité et la misère qui contraignent des personnes à se prostituer. Ce choix est fait lorsqu'il n'y a pas d'autre choix. Dans un contexte économique de plus en plus dur la prostitution concerne aussi des salariées (temps partiel), des étudiantes, et souvent c'est un « passage obligé » pour les immigrées. Alors, même sans proxénète, peut-on dire que ces femmes sont libres, même si certaines d'entre elles le prétendent ? La prosti-

femmes. Il interdit la marchandisation du corps de l'autre. L'acte sexuel tarifé, donc vendu et acheté, est source de violence. Il détruit psychologiquement et physiquement « l'être-marchandise ».

La loi doit s'accompagner d'une campagne d'éducation visant à changer les mentalités à long terme afin qu'on cesse de banaliser et de considérer comme anodin le fait d'user et d'abuser d'une autre personne. La véritable cible, en terme d'action, d'éducation à la sexualité, se situe en amont. C'est au moment de la constitution de l'imaginaire sexuel, dans l'enfance et à l'ado-

font problème dans la prostitution. C'est l'argent, c'est la violence, c'est le trafic d'êtres humains. Enfin, c'est parfois l'esclavage. » (André Comte-Sponville)

Catherine Battreau

¹« Les trafics du sexe femmes et enfants marchandises » Claudine Legardinier Les essentiels milan

²Saïd Bouamama militant du Mouvement du Nid.

LE PETIT PRÉDATEUR POUR LES



POUR PASSER DU CAPITALISME TEMPÉRÉ À L'HYPER CAPITALISME

Le terme d'ultralibéralisme ou, pire encore de néolibéralisme, est caractéristique de la novlangue qui après avoir substitué l'expression économie de marché au (gros) mot, pourtant plus approprié, de capitalisme, a fait circuler dans les médias un vocable évoquant l'idée de liberté. En réalité l'hyper capitalisme est un système qui asservit et c'est donc un antilibéralisme. En voici dix règles simples.

1-Éliminer la pensée Keynésienne en la cataloguant de dépassée, au prétexte que le monde a changé depuis 1936. Affirmer l'efficacité des marchés, oubliant que la main invisible de Smith remonte, elle, à 1776, et a constamment été invalidée, tant par la théorie économique - y compris sous la forme la plus abstraite et la plus complexe que par la simple observation des faits - (crise de 1928). Ce travail a été l'œuvre des Monétaristes, sous la houlette de Milton Friedman, dont le bilan, en tant que chercheur, se borne pourtant à la redécouverte de la théorie quantitative de la monnaie. Elle figurait déjà dans les manuels élémentaires depuis des dizaines d'années ! Instaurer, non le libre marché, mais un carcan de règles et d'institutions internationales favorisant l'hyper capitalisme qu'on imposera évidemment, sans demander l'avis des peuples.

2- Contrôler les idées par l'acquisition de tous les médias : presse, radios, télévisions et la diffusion d'une doxa affirmant qu'il n'y a pas d'alternative face aux marchés et à la mondialisation.

3-Privatiser les banques. C'est là un point essentiel : il faut déposséder la collectivité de son droit fondamental qu'est la création de monnaie et réserver celle-ci aux banques privées. Pour comprendre réellement ce qui est en question, rien n'est plus suggestif que de comparer la création de monnaie dans le cadre des institutions actuelles avec une création massive de monnaie par une association de faux-monnayeurs qui prêteraient moyennant intérêts la fausse monnaie qu'ils fabriqueraient. Si une telle association

fonctionnait, elle serait, tout aussitôt, une fois découverte, violemment dénoncée à l'opinion publique comme un véritable gang exerçant un gigantesque racket. Il n'y aurait cependant aucune différence essentielle entre le fonctionnement de cette association et le mécanisme de la création de monnaie dans le cadre de nos institutions. Les effets quant à la " stimulation " de l'économie et à la hausse de prix seraient identiques. Seuls les bénéficiaires changeraient. (Maurice Allais) : "Les faux-monnayeurs" (Le monde du 29 octobre 1974). Il faut donner à la Banque Centrale, à défaut de la privatiser, un statut qui interdise tout con-

prunter. On pourra le faire en leur donnant des avantages fiscaux (par exemple : Lois Méhaignerie, Périsol, de Robien etc. . .) au détriment de ceux qui pourraient être accordés aux plus modestes.

6-Interdire que le Trésor Public, qui sera évidemment privé de toute possibilité de création de monnaie, puisse obtenir des prêts à 0%. Lui imposer d'emprunter auprès de banques privées, y compris et surtout des banques étrangères, pour disposer d'un argument supplémentaire d'impuissance à l'égard des marchés et des agences de notation. Le poids des intérêts compo-

privatisations ainsi effectuées priveront l'État de sources de recettes et permettront ainsi d'accroître l'endettement, ce qui justifiera de nouvelles privatisations et ainsi de suite. Il y aura ainsi " un cercle vertueux " qui permettra de déposséder la France de toutes ses activités rentables, et enrichira les plus riches. Lacordaire avait déclaré : " Entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui asservit et la loi qui libère ". C'est vrai pour un système capitaliste tempéré, dans lequel les règles et les institutions préservent les plus faibles, mais c'est devenu tout à fait fallacieux avec l'hyper capitalisme, qui protège et enrichit les riches et qui opprime et appauvrit les pauvres, et pour lequel il convient d'énoncer : " Entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui asservit et la loi qui asservit plus encore. "

8-Favoriser le chômage de masse, ce qui permettra de comprimer les salaires et, d'une manière générale, de lutter efficacement contre toutes les formes de revendications sociales. Dans un éditorial du magazine Valeurs Actuelles Olivier Dassault rêvait d'instaurer les 35 heures à la chinoise : 35h de sommeil par semaine, du travail le reste du temps. Pour gagner beaucoup moins : les salaires chinois. Voilà les conditions du retour à la compétitivité internationale de la France.

Ce chômage sera facilement obtenu et aggravé par des politiques d'austérité qui, en déprimant la demande globale, casseront la croissance, diminueront les rentrées fiscales et accroîtront encore l'effet du " cercle vertueux ". Bien entendu la pratique des délocalisations est recommandée.

9-Verrouiller l'ensemble par des traités internationaux qu'on imposera au besoin contre tout référendum qui les écarterait pourtant sans ambiguïté.

10-Permettre l'alternance entre partis officiellement opposés, mais effectuant, en réalité, la même politique, inspirée des préceptes précédents.



trôle démocratique de son activité par le moyen de représentants élus au suffrage universel.

4-Maintenir et renforcer un système de vote anti-démocratique : éliminer toute composante proportionnelle. Assurer le contrôle des candidats par l'investiture des partis, hors de tout débat.

5-Réduire progressivement et de plus en plus les impôts des riches. Cela aura, en outre, l'avantage que le budget sera en déficit et qu'il faudra em-

sés de la dette rendra vite l'endettement considérable et le remboursement impossible. Rappelons que la France a payé aux banques une somme au total supérieure à ses emprunts : à taux nul l'endettement serait en fait un excédent ! Les intérêts, à eux seuls, pèseront sur les budgets à venir, en sorte que le déficit sera difficilement évitable, surtout si l'on applique les recommandations du point précédent.

7-Expliquer que face à l'endettement, il faut privatiser, et le faire dans des conditions très avantageuses pour les riches (autoroutes, banques...). Les

Histoire-géo au lycée



L'EXAMEN DES NOUVEAUX PROGRAMMES DE LA CLASSE DE 1^{ÈRE} POSE QUESTION AU CITOYEN. COURS DU TEMPS DÉARTICULÉ EN HISTOIRE, UNIVERS GLOBALISÉ DONT LES MAÎTRES MOTS SONT « POTENTIALITÉS » ET « GESTION .» EN GÉOGRAPHIE.

LA FORMATION D'UNE CONSCIENCE CITOYENNE CRITIQUE N'Y TROUVE PAS SON COMPTE.

La perversité de la démarche réside dans le parti-pris de l'étude par thèmes, qui ignore la cohérence chronologique. Le cours du temps, dans la multiplicité de ses composantes et de leurs rapports, est délibérément désarticulé. Qu'on en juge. Se succèdent les thèmes :

-« Croissance économique, mondialisation et mutations des sociétés depuis le XIV^e siècle ».

-« La guerre au XX^e siècle ».

-« Le siècle des totalitarismes ». (étudié, donc, après le traitement de la 2^{ème} guerre mondiale et de la guerre froide !)

-« Colonisation et décolonisation ».

-« Les Français et la République ». L'étude de ce dernier thème sépare le chapitre sur « L'enracinement de la culture républicaine » du chapitre sur « La République, les religions et la laïcité ». Ainsi la lutte contre le cléricalisme n'est pas reliée au combat républicain.

Cette désarticulation rend bien peu lisible la combinaison, conflictuelle ou non, des multiples facteurs socio-culturels, idéologiques, économiques, politiques, et leur filiation au sein de toute société.

Sans compter les impasses. Par exemple, dans le cadre du thème « Les Français et la République », l'entre-deux guerres est ignoré ! Le programme passe allègrement de 1900 à 1940 ! Si 1936 est évoqué, ce n'est pas dans le chapitre « L'histoire républicaine de la France » mais dans un autre consacré à « La République et la question ouvrière ».

Notons que le dernier chapitre du thème est consacré à « la place de la femme dans la vie politique et sociale ». Bienséance politique oblige.

Cette approche thématique de l'his-

toire induit d'une part une quasi autonomie des phénomènes étudiés, et, d'autre part, fait prévaloir le factuel sur la réflexion synthétique.

Illustration : comment comprendre le cheminement vers la seconde guerre mondiale (en Europe) si on ne décortique pas le rapport des forces au cours de la décennie 1930 ? Pour une véritable intelligibilité, il faut analyser la nature de l'Allemagne hitlérienne manipulant les rancœurs nationalistes nées du traité de Versailles, le pourquoi de son impérialisme... Et en face, que trouve-t-on ? Une France vieillie, traumatisée par la saignée de 14-18 (« Plus jamais ça ! ») et le syndicat des instituteurs est farouchement pacifiste), rongée à droite par la peur des « Rouges », peur exacerbée par 1936 (« Plutôt Hitler que Staline ! »). Cette France ne pouvait qu'être défaite en s'engageant à reculer dans la guerre... Cela n'est pas exposé.

Une géographie fonctionnelle

Le programme s'articule autour de trois axes : la région (présentée comme « espace vécu des Français »), l'Europe, le Monde. Bien sûr ce programme procède par thèmes.

Le premier entend faire « comprendre les territoires de proximité ». C'est-à-dire ? Le premier chapitre précise l'objectif avec « les approches des territoires du quotidien ». Mais encore ? Il s'agit de prendre conscience d'un sous-ensemble, celui des « territoires pratiqués ». Et voilà la clé de l'affaire : « (la) pratique régulière de l'espace proche du logement crée un processus d'appropriation faisant de cet espace un territoire ». Bon sang, mais c'est bien sûr !

Et, bien entendu, « la mondialisation

*des programmes, aux normes,
de l'idéologie en vogue*

(...) fait partie des territoires du quotidien par la présence des FTN » (sic).¹ Les thèmes suivants traitent successivement de « l'aménagement et développement du territoire français » (avec « une gestion durable qui s'inscrit aux échelles européenne et mondiale »), de « l'Union européenne, dynamique de développement des territoires », enfin de « France et Europe dans le monde ».

Au total, rien sur la physionomie du territoire français (en dehors de cinq lignes et demie sur les reliefs et de trois lignes sur les climats !) dans le chapitre sur « les potentialités du territoire français ». Et les activités agricoles ne sont pas vues à partir des terroirs mais seulement en fonction de leur « connexion » aux « IAA »² ou au marché mondial.

L'univers décrit est essentiellement fonctionnel. À la base, un « territoire pratiqué » qui s'emboîte dans un territoire administrativement complexe, qui s'emboîte dans une région, qui s'emboîte dans l'Union européenne, qui s'emboîte dans la mondialisation marchande... Et l'entité France se trouve largement escamotée.

Voilà un programme aux normes de l'idéologie en vogue : celle d'un univers globalisé dont les maîtres mots sont « potentialités » et « gestion ».

Jean Paul Brachet

Citations : manuel Hachette pour l'histoire, manuel Belin pour la géographie.

¹ Le glossaire en fin de manuel donne la traduction : Firmes transnationales.

² id. Industries agro-alimentaires.

Des siècles DE COMBATS

DE L'ANTIQUITÉ AU DÉBUT DU XXÈME SIÈCLE, HENRI PENARUIZ RETRACE LES GRANDES ÉTAPES DE L'HISTOIRE MOUVEMENTÉE DE LA LAÏCITÉ. PRÉSENTANT ICI LES ACTEURS HISTORIQUES DE LA LAÏCITÉ, IL DONNE LES CLÉS POUR COMPRENDRE COMMENT CET IDÉAL A MIS QUINZE SIÈCLES À S'IMPOSER EN FRANCE.

Luther et Henri IV :

“ Paris vaut bien une messe ”

Huit guerres de religion en France après l'émergence du protestantisme et la critique des indulgences par Luther en 1517 vont conduire un roi, Henri IV, ancien protestant, à se convertir en 1593 au catholicisme par raison d'Etat et non par conviction. “ Paris vaut bien une messe ”, aurait-il dit. Le summum de l'horreur est antérieur : le massacre de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, ordonné par Charles IX et les Guise fanatiques, fait 3 500 morts à Paris (autant que les victimes des Twin Towers à New York).

L'acte d'Henri IV est une ouverture fondamentale : le roi se demande si une religion est indispensable pour qu'il y ait unité du royaume. Henri IV veut mettre un terme aux guerres de religion, et dans le sillage de Michel de L'Hospital, grand humaniste de l'époque, il rédige l'édit de Nantes. Un édit de tolérance, au sens où le roi, catholique, tolère, c'est-à-dire supporte - tolerare en latin signifie “ supporter ” - que certains de ses sujets soient protestants, qu'ils appartiennent à la religion qu'on appelait alors RPR (religion prétendue réformée). Cette tolérance institutionnelle implique cependant une inégalité. Les protestants ne tiennent pas leur liberté de culte de leur dignité d'homme qui doit être libre, ce que dira plus tard la Révolution française, ils la tiennent d'une autorisation donnée par le prince.

Louis XIV : “ Un roi, une loi, une

foi ”

La preuve qu'il s'agit bien d'une tolérance arrive, un siècle plus tard, quand Louis XIV révoque l'édit de Nantes. Dans l'édit de Fontainebleau en 1685, il réinstalle une domination totalitaire du catholicisme, adoptant d'ailleurs une maxime éloquente : “ Un roi, une loi, une foi ”. Les persécutions contre les protestants reprennent. Dans son livre d'histoire, le Siècle de Louis XIV, Voltaire y voit la plus grande faute du règne du roi Soleil. Faute économique, car les protestants, pour des raisons théologiques, jouent un rôle déterminant dans l'économie ; faute humaine ; faute sociale (on assiste à un énorme exode des protestants vers le nord-est de l'Europe) qui implique un bouleversement de l'économie française.

Mirabeau : La liberté de conscience et l'égalité de droit

La destruction de la Bastille, le 14 juillet 1789, est une façon de dire “ vive la liberté ”. L'abolition des privilèges, le 5 août, une façon de dire “ vive l'égalité ”. Et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le 26 août, une façon de jeter les fondements constitutionnels de la charte de droits sur laquelle doit se régler désormais le politique. Tous les éléments de la laïcité sont prêts. Comme le dit Mirabeau dans un très beau discours : “ Je ne demande pas la tolérance, car dire tolérance suppose une autorité qui tolère, et une autorité qui tolère aujourd'hui peut très bien demain ne plus tolérer ”.

La philosophie sur laquelle va se

poser la refondation laïque de l'Etat se retrouvera d'ailleurs dans la loi de 1905 : la liberté de conscience totale. Pas seulement la liberté religieuse que les partisans de la prétendue laïcité “ ouverte ” ne cessent de mettre en avant. Ce n'est pas par liberté religieuse que Sartre ou Camus seront athées, mais par liberté de conscience. Le deuxième principe fondamental est l'égalité de droit. Croire en Dieu ne donne pas plus de droits que lorsqu'on est athée. L'inverse est aussi vrai. L'Union soviétique stalinienne qui ferme les églises et persécute les orthodoxes est aussi antilaïque que la Pologne catholique qui impose la prière publique dans les écoles. Si on utilise de l'argent public pour financer des écoles privées religieuses, cela signifie qu'on fait financer par des athées la diffusion du privé, ce qui est tout à fait illégitime. Là encore, on peut s'indigner de l'inverse : imaginez des écoles privées qui feraient une catéchèse de l'humanisme athée, et qu'on exige des contribuables croyants de les financer.

Condorcet :

L'éducation, nerf de la guerre

C'est Condorcet l'inventeur génial de l'école laïque et de l'instruction publique. Il est de ces hommes des Lumières qui considèrent qu'il ne suffit pas que le peuple ait conquis la souveraineté. Il faut aussi qu'il soit instruit pour exercer lucidement son suffrage. Condorcet considère que l'instruction ne peut être que laïque : indépendante du dogme religieux. Si on enseigne la science, on n'a pas à la soumettre à la censure religieuse. Le personnel enseignant doit dépendre de l'Etat, donc de la puissance publique, et en aucun cas d'une puissance privée. Ce qui ne veut pas dire que Condorcet est favorable au monopole de l'enseignement par l'Etat. Les citoyens qui voudront s'associer pour faire des écoles privées, même

religieuses, pourront le faire librement. Mais l'Etat n'aura plus à financer ces écoles. Pour les Eglises, détenir les écoles est le nerf de la guerre. Ce qu'Althusser appelait un appareil idéologique. L'Eglise ne peut accepter sans combattre cette dépossession d'un privilège inouï dont elle jouissait dans l'Ancien Régime. C'est pourquoi, autour de l'école publique, il va y avoir un combat terrible. Mais c'est surtout Jules Ferry, quatre-vingt-dix ans plus tard, qui rendra l'instruction publique, laïque, gratuite et obligatoire.



Boissy d'Anglas :

Le décret du 3 ventôse de l'an III

La Révolution jette donc les bases de la laïcité. C'est le moment où l'histoire rejoint la philosophie. Gardons la date importante pour ce qui nous concerne : le décret rédigé par Boissy d'Anglas du 3 ventôse de l'an III (21 février 1795), qui sépare l'Etat et l'Eglise. C'est la première avancée législative et les termes sont très clairs : nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salarie aucun. Cette formule, avec

celle de la Commune de Paris moins d'un siècle plus tard (1871), est la plus nette pour définir la laïcité. On la retrouvera dans la loi de 1905 : la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.

Napoléon 1er : Le retour au sacre de la puissance publique



Il est le premier à être revenu en arrière, avec le concordat de 1801 qui rétablit un statut public des cultes. Il le fait comme Sarkozy aujourd'hui : dans une perspective d'instrumentalisation politique du religieux. Napoléon n'était pas un fervent croyant. En 1801, il a déjà un projet qui n'est plus de n'être seulement le soldat de la révolution, mais à terme de reconstituer un empire et une dynastie d'Ancien Régime. Il va restaurer l'un de ses symboles majeurs, le sacre, même s'il se sacre lui-même. Sacraliser à nouveau la puissance publique, c'est remettre en question la laïcité. Car la puissance publique n'a pas à être sacralisée ; respectée, oui, mais l'opérateur symbolique du respect est le serment sur la Constitution, pas un sacre devant Dieu. Le catéchisme impérial va restaurer le financement public des religions, catholique, protestante et israélite ensuite. Les ministres des cultes redeviennent salariés. Quant à la reconnaissance du culte israélite, Napoléon semble poursuivre là l'œuvre de l'abbé Grégoire qui, avec Condorcet, dénonçait la persécution des juifs. Il faut lire le très beau livre des Badinter sur le sujet. Cesser la persécution était évidemment nécessaire, mais cela ne devait pas impliquer de financer le culte israélite.

Alfred de Falloux contre Victor Hugo : “ Je veux l'Eglise chez elle, et l'Etat chez lui ”

Le 15 mars 1850, Alfred de Falloux, ministre de l'Instruction publique et des Cultes du prince - le président Louis-Napoléon Bonaparte - fait voter une loi qui crée deux types d'écoles, publiques et privées. Ces dernières dispensent

des enseignements religieux, et elles vont être subventionnées en partie par des fonds publics. L'ensemble public-privé est contrôlé par des inspecteurs d'académie, les autorités locales et les ministres du culte. En janvier 1850, Victor Hugo avait tenu un discours tonitruant contre ce projet, qu'il accusait d'organiser le contrôle du clergé sur les écoles. Hugo est pourtant chrétien, mais il distingue le parti clérical comme il l'appelle et la religion. “ Vous osez vouloir contrôler l'enseignement de la jeunesse alors que vous n'avez cessé de censurer l'humanité dans toutes ses œuvres [...]. En un mot, je veux l'Eglise chez elle, et l'Etat chez lui ”. Cinquante ans avant la loi de 1905, Victor Hugo prononce la formule qu'il fallait dire.

Edouard Vaillant et Louise Michel : La Commune de Paris

Il faut attendre les débuts de la IIIème République, c'est-à-dire les événements tragiques de la Commune de Paris, pour que la laïcité soit réaffirmée. C'est l'une des grandes œuvres de la Commune. Le socialiste Edouard Vaillant et Louise Michel, “ la vierge rouge ” comme on l'appelait (d'ailleurs une très grande amie de Hugo) en sont les principaux acteurs. Le 17 mai 1871, Edouard Vaillant dit par exemple : il faut assurer à chacun la véritable base de l'égalité sociale, l'instruction intégrale à laquelle chacun a droit. Le 2 avril 1871, la Commune de Paris proclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le budget des cultes est supprimé, et les biens appartenant aux congrégations religieuses sont déclarés propriétés nationales. Pendant ces quelques mois héroïques, la Commune de Paris a fait un travail admirable. Elle crée aussi l'idée d'écoles pour les filles, pour laquelle milite Louise Michel. L'égalité des sexes est une des valeurs majeures de la Commune de Paris, d'autant plus affirmée qu'elle va de pair avec l'affirmation de la laïcité. Pourquoi ? Parce que l'Eglise n'a jamais admis, sauf contrainte et forcée, l'égalité des sexes. Le dispositif législatif de la Commune ne survivra

pas à l'assassinat légal de 20 000 communards.

Léon Gambetta, Jules Ferry et René Goblet : La séparation de l'école et de l'Eglise

De 1881 à 1889, le travail législatif de laïcisation est intense. En huit ans, c'est l'inscription dans les textes de la laïcité, centrée en gros sur la séparation de l'école et de l'Eglise. Déconfessionnalisation des cimetières, suppression des prières qui ouvraient les travaux parlementaires, instruction primaire laïque gratuite obligatoire pour les enfants des deux sexes de 6 ans à 13 ans, loi Goblet qui laïcise



les personnels enseignants, et pour finir, suppression des subventions aux écoles privées. Six ans plus tard viendra la loi de séparation de l'Etat et de l'Eglise.

Aristide Briand et Jean Jaurès : La loi de 1905, compromis et entorses

La discussion de la loi de 1905 fut âpre, mais elle définit clairement la laïcité : la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. Pour l'adopter, il a fallu aménager des compromis : l'entretien

des églises en est un, 34 500 églises et cathédrales étant la propriété de l'Etat depuis la Révolution. Après des débats très agités, l'Etat décide qu'il reste propriétaire de ces biens, et il leur donne un statut patrimonial, de monument historique. On peut désormais entrer dans Notre-Dame sans se signer pour contempler les vitraux, voire écouter un concert d'orgues. Certains étaient partisans de prélever un loyer, mais Briand et Jaurès ont plutôt incliné vers la mise à disposition gracieuse. Depuis le 1er janvier 1906, l'Etat ne peut financer ni la construction ni l'entretien de nouveaux lieux de culte, quelle que soit la religion. Quand Jack Lang a accepté de financer sur des fonds publics la cathédrale d'Evry [Essonne] sous prétexte d'y faire un musée d'art chrétien, il est totalement hypocrite. En fait de musée, il y a deux salles avec trois objets qui se battent en duel. L'argent public d'un ministère socialiste de la Culture a servi à construire un lieu de culte. C'est une entrave à la loi de 1905. Quant à Delanoë, qui a financé une partie des travaux dans le temple de la rue Madame, dans le VIe arrondissement de Paris, il a, lui aussi, violé ouvertement la loi de 1905.

Les deniers du culte, qui sont des dons volontaires à l'Eglise, sont une autre affaire, mais ils sont aussi une entorse à la loi de 1905 : aujourd'hui encore, vos dons à l'Eglise sont défiscalisés. Si vous donnez 100 euros aux deniers du culte, l'Etat déduit 66 euros de votre impôt. Alors que la défiscalisation n'a de sens que pour des œuvres d'intérêt général. Si vous versez 100 euros aux Restos du cœur, l'Etat déduit également 66 euros, mais là, c'est légitime, car les Restos du cœur, qui donnent à manger à ceux qui ont faim, sont d'intérêt général.

Henri Pena-Ruiz

Tribune parue dans le numéro de Libération du 23/04/2011

¹ Pour des raisons de place, les paragraphes se rapportant aux rapports entre philosophie et laïcité furent enlevés. Ils sont consultables sur le blog de l'Anjou laïque (<http://anjoulaïque.blogspot.com>)

**POUR UN
IDÉAL** Extraits¹



Défendre les intérêts généraux des salariés

**MANIFESTATION DU 27 SEPTEMBRE PUBLIC-PRIVÉ :
CONTROVERSE PHILIPPE LEBRUN RÉAGIT À L'ARTICLE DE
JACK PROULT PARU DANS LE DERNIER ANJOU LAÏQUE
INTITULÉ « UNE BELLE MANIF, UNE BELLE DUPERIE
AUSSI ».**

Les salariés de l'enseignement privé ont manifesté aux côtés de ceux de l'enseignement public, alors même qu'on leur ne ponctionne que 1300 postes au lieu de 3200, comme cela aurait dû être le cas.

Au final, Jack Proult considère que cette journée de grève a été une bonne affaire pour l'enseignement privé qui ne se voit ponctionner que 10 % des postes supprimés l'an prochain alors qu'il représente 20% des élèves scolarisés.

Si on doit en croire Jack, le problème essentiel, ce n'est pas les suppressions de postes dans l'enseignement, mais que le ratio public-privé soit respecté pour ces fermetures.

C'est vraiment voir le problème par le petit bout de la lorgnette. Depuis 5 ans, le gouvernement ne remplace plus un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, il a supprimé près de 60.000 postes d'enseignants et envisage d'en supprimer encore beaucoup plus. Et

« l'Anjou Laïque » se tracasse de la répartition de ces suppressions entre le privé et le public.

Admettons un instant que les suppressions dans l'enseignement privé aient lieu au prorata du nombre d'élèves qu'ils scolarisent. Qu'est ce que cela changerait ? Rien ou si peu !

Alors certes, le conflit public-privé n'est pas terminé. Oui, il faut continuer à réaffirmer que les fonds publics devraient aller exclusivement à l'enseignement public. Oui, il faut continuer à revendiquer la nationalisation de l'enseignement privé.

Mais pour autant, il ne faut pas se tromper de combat. Aujourd'hui, l'urgence n'est pas là. Aujourd'hui, il faut que le monde du travail trouve la force de se battre contre la dictature des « marchés financiers » qui nous imposent de payer une crise dont ils sont les seuls responsables.

Et les travailleurs de l'enseignement catholique sont touchés au même ti-

tre que ceux de l'enseignement public. Il est d'ailleurs faux de dire que la direction diocésaine soutenait la grève du 27 septembre. Ce sont les militants syndicaux de l'enseignement privé, en premier lieu ceux de la CGT et de la CFDT qui ont réussi, pour une fois, à entraîner leurs collègues aux côtés des grévistes de l'enseignement public. Car les conditions de travail dans l'enseignement catholique sont bien pires que dans l'enseignement public, de même que les rapports hiérarchiques. Refuser de manifester aux côtés de ces travailleurs, au prétexte que leurs employeurs sont nos adversaires, revient à dire que notre employeur, à savoir l'État, pourrait être un allié dans le combat laïque.

Et a contrario, affirmer, comme le fait Jack, que les grévistes de l'enseignement privé ont agi dans l'intérêt de leur patron, c'est justement les rejeter dans les bras de celui-ci au moment même où ils luttent pour leurs intérêts. Si cette politique devait être celle des syndicats de l'enseignement public, elle aurait pour conséquence d'affaiblir les futurs mouvements contre les suppressions de postes dans l'éducation, voire même, pire encore, de per-

mettre au gouvernement, quel qu'il soit, de lâcher des postes à l'enseignement catholique en s'appuyant sur la division que nous aurions réactivée par une attitude sectaire.

Si dans un département comme le Maine et Loire, les enseignants et les parents d'élèves, du public et du privé, se battaient ensemble pour obtenir les centaines de postes qui manquent, nous aurions, tout le monde le comprend bien, beaucoup plus de chances d'obtenir satisfaction qu'en nous battant seuls. Et à tout prendre, 60% de 500 postes (c'est à dire le ratio public/privé dans le 49), c'est mieux que 100% de 0.

Quand il y a le feu à la maison, il n'est plus temps de se préoccuper de la répartition du mobilier. Il faut d'abord commencer par l'éteindre !

Philippe Lebrun

PS : ce point de vue est une prise de position personnelle qui n'engage pas la direction départementale de la FSU ni celle du SNUipp.

Réponse de Jack Proult, page suivante.

Réponse à Philippe Lebrun

Confusion des genres

gnants, comme un patron, en fonction de ses projets d'établissements. Fait-il ignorer, le temps d'un défilé, que ses projets, dans leurs spécificités, visent à s'adapter aux demandes des décideurs locaux ?

Certes, les enseignants ne sont pas responsables des projets de l'institution qui les emploie ; ils n'en sont que la main-d'œuvre. Aussi, pourrions-nous apprécier les voir manifester contre des projets conçus et élaborés dans leurs dos, contre les futures évaluations des personnels, contre la suppression du collège unique demandée par les autorités de l'enseignement catholique. . .

Mais, le 27 septembre, ils ont manifesté uniquement pour que l'État abonde le privé confessionnel par des financements publics. Qu'on le veuille ou non, dans la rue, ils soutenaient la même revendication publique qu'Éric Mireu de Labarre, secrétaire national de l'enseignement catholique. Dans la rue, ils demandaient davantage de postes pour l'enseignement privé à l'instar de leurs chefs d'établissements qui, l'an dernier, sur ordre, s'adressaient par courrier (écrit par les directeurs diocésains) aux maires et aux parlementaires.

Et, comme je le signalais dans l'article incriminé, dans la pénurie mais aussi dans le cadre de la concurrence scolaire, l'enseignement catholique obtient satisfaction. Faudrait-il le déplorer quand cette dernière fait suite à l'entregent et au lobbying de la hiérarchie et, à l'inverse, s'en féliciter quand-elle résulte d'une manifestation des ensei-

gnants ? Les libéraux, eux, dans les deux cas, se réjouiront que l'institution privée soit moins sanctionnée que le public. Les parts du marché scolaire qui pourront en découler seront considérées comme des avancées.

Philippe, pour paraître plus plausible dans sa justification d'un rassemblement unitaire, aurait pu prétendre que ce dernier pouvait préfigurer une intégration d'enseignants du privé dans le public. Mais il eût fallu consentir que le mot d'ordre unique était contradictoire à cette visée.

En effet, l'intégration implique de rompre avec les accords Lang-Cloupet, avec les lois Carles. Elle implique la suppression de la loi Debré (financement public du dualisme scolaire). Pour que des enseignants fassent le pas vers le public, il faut affaiblir au préalable l'enseignement catholique et développer l'école laïque. Une

seule solution : fonds publics à l'école publique.

L'unification laïque du système éducatif est désormais illusoire. Encore plus qu'en 1984 l'enseignement catholique s'y opposera. Ses dirigeants veulent imposer « un système d'éducation décentralisé à deux branches » (l'une publique l'autre privée) ; les deux étant à ce titre financées sur des fonds publics. Je le regrette, réclamer à l'unisson une augmentation de postes pour le public et le privé va bien dans ce sens.

Qu'un militant de la trempe de Philippe refuse d'admettre, pour le moins, l'ambiguïté du rassemblement unitaire du 27 septembre, me persuade encore plus que ce fut une mauvaise journée pour la laïcité scolaire.

Jack Proutt

ans son texte, Philippe Lebrun exprime son désaccord avec mon article intitulé « Une belle manif, une belle duperie aussi » (dernier Anjou laïque, page 5). Mon attachement à la laïcité scolaire m'aurait fait voir la manifestation « par le petit bout de la lorgnette ». Par le bon, j'y aurais vu une manifestation unitaire contre « la dictature des marchés financiers ».

Demander davantage de postes pour l'enseignement privé catholique relèverait donc d'une démarche révolutionnaire ! L'enseignement privé catholique, outre son caractère propre religieux, ne représenterait donc pas le modèle de l'école libérale ? Faut-il alors oublier, le temps d'une manif, que la hiérarchie de l'enseignement privé catholique recrute ses ensei-



Un référendum hollandais !

Nicolas Sarkozy, si j'en crois les stratégies es politique, a piégé François Hollande avec le projet de traité des droites européennes, qu'il fera approuver par « son » gouvernement et « son » parlement, même si le Sénat met un bémol. Soit le candidat socialiste, une fois élu, ne remet pas en cause ledit traité, auquel cas il se renie, soit il le dénonce et prend alors le risque de replonger dans l'abîme « Europe et euro ».

Il faut dire que le prétendu sau-

veur du monde a dramatisé à plaisir la situation, et n'a pas mégoté sur les superlatifs à la suite de l'accord du 9 décembre. Historique !, reprennent en chœur ses laudateurs, c'est de notre destin et de celui des cent générations qui nous suivront dont ils ont décidé. S'il en est ainsi il me semble logique que nous, les citoyens de base, donnions peut-être notre avis.

Certes, en me forçant et compte tenu des institutions de la République, je veux bien reconnaître

la légitimité de la représentativité de la majorité actuelle de l'Assemblée nationale, même si sur l'ensemble du territoire elle n'a recueilli que 40% des voix. Mais lors du vote parlementaire

sur le texte Merkozy nous serons à deux ou trois mois de la fin de mandat des députés et il semble évident qu'après trois ans de crise, les aspirations des électeurs ne sont pas aujourd'hui ce qu'elles étaient en 2007.

Il est vrai qu'en faisant adopter le traité par le parlement ce ne serait pas la première fois que la droite manifeste son mépris du corps électoral, un corps électoral qui s'était permis de dire « non ». Un référendum hollandais en mai prochain (si...) serait une juste réponse au coup de force de Lisbonne.



Jean Goblet

ARRACHONS LA FORÊT LANDAISE,

BANNISSONS LE CAFÉ !



La basilique Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres de Souillac au XIX^e siècle.

REPROCHE FONDAMENTAL DES MOUVEMENTS ÉCOLOGISTES : L'HOMME AGIT SUR LA NATURE ET LA MODIFIE.

Au 19^e siècle, l'homme plante la majorité de la forêt landaise pour fixer les dunes de sable. Volonté claire de modifier l'ordre de la nature. Appliquer à la lettre les préceptes écologiques contemporains implique donc d'arracher la forêt landaise et d'accepter un nouvel ensevelissement de l'église de Souillac. Noyons aussi les Pays Bas sous les eaux ! Par son action, l'Homme a ici gagné des terres sur la mer. Raisonçons un peu. La main de l'Homme façonne le paysage de nos campagnes depuis des millénaires. Les légumes, les céréales, les fruits que nous mangeons, y compris labellisés bio, n'ont plus rien de naturel. Ils proviennent des sélections, des croisements, des hybridations (tiens, tiens, des OGM naturels !) opérés par elle depuis les débuts de l'agriculture il y a 8000 ans. Le retour au néolithique ce n'est pas si mal¹. Je n'ose le croire. Régresser d'un ou deux siècles suffirait pour puiser chez les moujiks russes ou chez les papous de Nouvelle-Guinée des leçons de discernement et de modération². L'écologie ne serait donc qu'un conservatisme passéiste, la nostalgie d'un âge d'or imaginaire.

Deuxième thème, l'empreinte carbone

Admirons le choix des mots. Il renvoie à l'empreinte digitale recherchée par les policiers. Nous nous sentons déjà coupables.

Pour expier nos fautes, mangeons local et végétarien. Second produit échangé dans le monde après le pétrole, cultivé dans des contrées lointaines, le transport du café jusque dans nos tasses accélère le réchauffement climatique. Dangereux comme les cornichons au vinaigre, les radiofréquences et les champs magnétiques, le CIRC le classe aussi dans le groupe 2B des substances peut-être cancérigènes pour l'homme. Bannissons-le !

Ne mangeons plus de viande. Les animaux émettent du méthane. Inquiétant pour l'effet de serre. D'omnivores nous deviendrons herbivores. Les vaches carnivores devinrent folles. Que va-t-il nous arriver ? Le cerveau humain a pu se développer au cours de l'évolution grâce à l'apport des protéines animales. Devons-nous nous préparer à un organe atrophié ? Quand j'entends les propositions écologistes, je me dis que cette évolution a déjà commencé ! Si nous ne mangeons plus de steaks et ne buvons plus de lait à quoi bon élever des vaches. Et la biodiversité on l'oublie ! Qui regar-

dera passer les TGV ? Je m'égare, remisons les TGV, gros consommateurs d'électricité nucléaire, sur les voies de garage. Epargnons seulement les chevaux pour tirer nos diligences.

Finis aussi les voyages en avion. Enfin pas pour tout le monde. Une dirigeante d'EELV a passé des vacances aux Maldives en n'utilisant pas une barque et des rames pour s'y rendre. Un ex futur candidat à la présidence de la République emprunte massivement l'hélicoptère lorsqu'il réalise ses émissions télévisées. Faites ce que je dis, pas ce que je fais !

Amour de la nature ou haine de l'homme ?

L'aspect volontairement caricatural et polémique des lignes précédentes n'a d'autre but que de montrer les incohérences, les contradictions et les absurdités des thèses écologistes. Et je pourrai multiplier les exemples. Plus de nucléaire mais l'implantation d'éoliennes soulève des montagnes de boucliers verts. L'automobile pollue mais la construction d'une nouvelle voie de chemin de fer déclenche les oppositions. On élimine les ampoules à incandescence dévoreuses d'énergie mais les lampes basse consommation contiennent du mercure et émettent des ondes radioélectriques. Faudrait-il alors revenir à la bougie ? Non, car les fumées qui s'élèvent sont remplies de nanoparticules néfastes.

Comment interpréter cette pensée qui accuse toujours l'Homme. L'amour de la nature sert-il d'alibi pour cacher la haine de l'Homme, du progrès scientifique et technique ? Ayant péché contre la nature, nous devons faire pénitence et accepter l'auto-limitation imposée de la consommation, les restrictions d'énergie, les recommandations de décroissance et de frugalité heureuse suivant en cela l'exemple de l'Afrique³.

Sauver la planète et revenir dans un futur lointain à des jours meilleurs n'est rien d'autre qu'une version remaniée au goût du jour du vieux mythe judéo-chrétien. Ayant désobéi à la loi divine l'homme est chassé du paradis terrestre. Il souffrira sur terre dans l'attente infinie du jugement dernier et de la vie éternelle. Contrairement à ces élucubrations obscurantistes je crois surtout qu'il faut « *sauver le monde des sauveurs autoproclamés qui brandissent la menace du grand chaos pour imposer leurs pulsions mortifères* »⁴.

Yves Mulet-Marquis

¹ Serge Latouche – Le pari de la décroissance – Pluriel - 2010

² Yves Cochet- Pétrole Apocalypse - Fayard - 2005

³ Hervé Kempf – Le Monde – 28 juin 2009





a mise en cause du nucléaire, mais aussi, à un autre niveau, des O.G.M., de divers produits de l'industrie chimique... relèvent-elles de « pulsions mortifères » ?¹

Sciences et techniques sont-elles – à priori – au service du bien commun ? Il ne faut pas oublier que notre monde est sous la coupe du capitalisme et de sa règle d'or, la recherche du profit.

Un « archaïque » sans doute (un homme du XIX^e siècle), Karl Marx, observait que « la production capitaliste fait que la nature devient un pur objet pour l'homme, une simple affaire d'utilité ; elle n'est plus tenue pour une puissance en soi (...). En vertu de cette tendance, le capital aspire à dépasser les barrières et les préjugés (...). Il est destructeur de tout cela (...), il brise toutes les barrières qui entravent le développement des forces productives, l'élargissement des be-

soins, la diversification de la production et de l'exploitation, et le commerce² entre les forces de la nature et de l'esprit ». (In principes 1857-1858)

Il est évident que le progrès scientifique et technique peut s'avérer pervers. Deux exemples emblématiques : le nucléaire et les O.G.M. agricoles.

Le nucléaire, énergie « propre, inodore, incolore, pas chère » ? Mais le casse-tête des déchets radioactifs ? Et le coût de leur stockage ? Le coût du démantèlement à prévoir des vieilles centrales ?³

Certes les O.G.M. Agricoles permettent des récoltes plus abondantes parce que résistantes aux herbicides et pesticides. Revers : l'utilisation sans restriction de ceux-ci, et à la suite la stérilisation de sols (ainsi en Argentine, en Uruguay) et l'altération de la biodiversité.

Ce n'est pas participer à une « pensée qui accuse toujours l'homme » que se demander si tous les experts mobilisés pour défendre le progrès scientifique et technique sont toujours neutres. Les exemples d'experts stipendiés abondent malheureusement.

Enfin, estimer que tous les problèmes seront résolus par des technologies nouvelles, c'est escamoter le fait que les transformations sociales passent par la lutte politique. Il faut « sauver le monde », oui, de ses prédateurs de tous poils.

Jean-Paul Brachet

¹P. Bruckner, l'auteur du Fanatisme de l'Apocalypse s'est ridiculisé en reprenant sans aucun examen critique la fable de l'interdiction du D.D.T. responsable du paludisme.

²C'est-à-dire les relations

³Pour démanteler 15 réacteurs, le Royaume-Uni a provisionné près de trois fois plus que la France pour 58 réacteurs.

Sciences, techniques et gros sous



#HUMEURS ET RUMEURS

Négationnisme

Un flagrant démenti a été apporté aux oiseaux de mauvaise augure qui prétendent qu'en France le consensus est impossible entre la gauche et la droite. Comme un seul homme, ou presque¹, les députés ont décidé que les citoyens qui se permettraient de nier le génocide des Arméniens en 1915, par leurs voisins Turcs, subiraient les foudres de la loi. Les Arméniens naturalisés

Français sont au nombre de 400.000 ; et ils votent. Certains vous diront que ceci explique cela.

Passons. Admettons que c'est



au nom des valeurs de la France éternelle (cocorico) que les vertueux élus de la nation se soient prononcés. Je suis d'ailleurs persuadé qu'il

s'agit là d'une première étape et que dans le programme des candidats à la présidentielle sera inscrit le projet de loi fustigeant ceux qui oseraient nier le massacre des infidèles par les croisés, le génocide des autochtones d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud par les Espagnols avec la bénédiction de l'église catholique, le massacre des Indiens d'Amérique du Nord par les colons anglais, celui des Zoulous par les « Tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens ».

J'arrête là, laissant à chacun le soin de compléter la liste. Peut-être, en définitive, serait-il plus simple d'envisager la condamnation de tous ceux qui nieraient que l'homme n'est pas un loup pour l'homme.

¹Michel Piron député du Sud-Saumurois s'est abstenu.

J. G.

Défiscalisation

Un 4 août 1789 à l'envers ! Le 4 août 2011, la Fondation pour l'école, officine cléricale, classée d'utilité publique obtient du ministère de l'intérieur, la capacité d'abriter des fondations en son sein. La défiscalisation de leurs dons s'élève à 75% des assujettis à l'ISF jusqu'à 50 000 € par an. Les intégristes comme « les Chrétiens de la Cité » ne se sont pas laissés prier, ils ont appelé sur leur site, les chrétiens à échapper à l'ISF en indiquant l'adresse des « fondations-tronc » !

Le nouveau centre d'accueil à Mûrs-Erigné

Après 16 mois de travaux, le nouveau Centre « Bouëssé - La Garenne » a ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2012. Avec la construction d'un nouveau bâtiment, la Fédération des Œuvres Laïques développe son activité vacances en renforçant l'offre touristique, notamment en direction des adultes et des familles, sur l'Agglomération Angevine.

Le site est maintenant constitué de trois équipements.

Un Village Vacances, d'une capacité totale de 40 lits, constitué de 12 chambres de 2 à 4 lits avec chacune salle de bains et toilettes. Une salle de restauration de 120 places à vocation polyvalente permettra l'organisation de réunions pour séminaires, de banquets, d'animations... La cuisine équipée pour une restauration en liaison chaude ou froide a permis la mise en place d'un partenariat avec une cuisine municipale de Mûrs-Erigné. Enfin, une grande terrasse en bois, orientée en direction du Louet, et un bar, offriront repos et convivialité.

Un gîte d'étape et de séjour, constitué de 10 chambres de 2 à 4 lits, pourra accueillir une capacité totale de 30 personnes. Une salle de restauration et un salon avec cheminée, une cuisine équipée pour préparation individuelle ou familiale, un parc boisé et clos équipé de barbecue, salons de jardin seront à disposition des usagers.

Un Accueil de Loisirs avec de nombreux équipements qui permettront d'offrir des prestations d'animations sportives aux adultes et enfants en séjour : 2 courts de tennis couverts, un mur d'escalade, un circuit de bicross, un pas de tir à l'arc, un plateau multisports, un skate parc, une grande salle de fête polyvalente avec scène et sonorisation, des VTT, des kayaks...

Ces trois équipements regroupés sur

le même site, au cœur du Val de Loire et classé au patrimoine mondial par l'UNESCO, forment un pôle de tourisme associatif de premier plan pour l'agglomération angevine. Il sera dirigé par une nouvelle directrice, Mme Sandra Peigne, qui a pris ses fonctions le 23 janvier 2012. Autour d'elle, une équipe de 12 personnes constituée d'éducateurs sportifs, d'animateurs, de secrétaires et d'agents techniques mettra tout en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions enfants, adultes et familles.

Grâce à ce nouveau Centre «Bouëssé - La Garenne» adapté aux nouvelles normes de sécurité et répondant aux nouvelles exigences du public, la complémentarité avec le gîte « La Garenne », propriété de la commune de Mûrs-Erigné, sera renforcée. Ainsi, la FOL pourra développer un pôle d'activité touristique, sportif et culturel de l'économie sociale et solidaire.

Tous les publics y seront accueillis, de

7 à 107 ans ! Des activités très diversifiées seront proposées, qu'elles soient sportives, culturelles, scientifiques, liées à l'éducation à la citoyenneté et à la protection de l'environnement. Une diversité de formules de séjours, centre de loisirs, centre de vacances, classes de découvertes, vacances familles, stages, séminaires...permettra de répondre aux attentes de chacun. Des partenariats avec les acteurs associatifs, touristiques, éducatifs et sociaux du territoire seront développés.

Le nouveau Centre « Bouëssé - La Garenne » sera classé Village Vacances et adapté à l'accueil d'un public handicapé dans le cadre du label « Tourisme et Handicap ». La dimension environnementale ne sera pas oubliée puisqu'il sera entièrement chauffé par géothermie et labellisé « Clé Verte ». La conception a été réalisée par le cabinet Terrien Architecte et le suivi des travaux par le Bureau d'Etude Boucher.

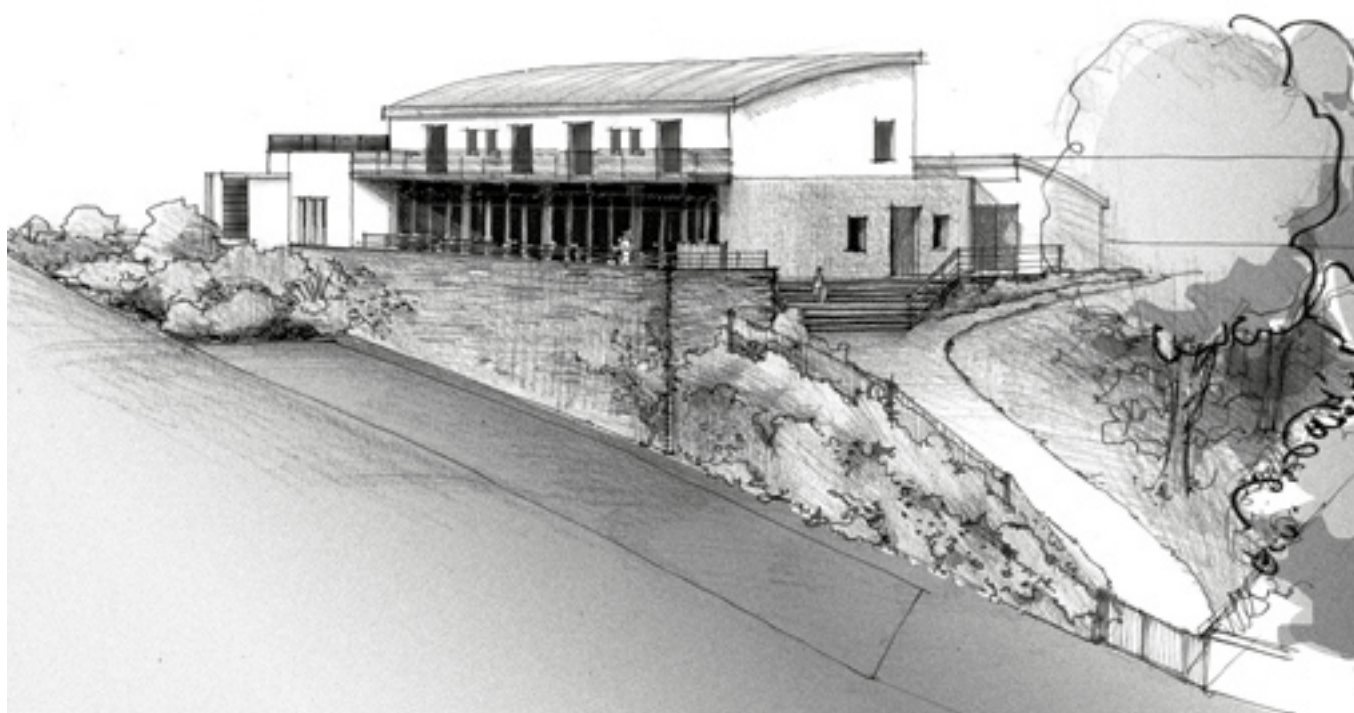
Ce projet d'un montant de 1 900 000

€ n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien financier du Conseil Régional des Pays de la Loire (390 000 €), de la CAF de l'Anjou (300 000 €), du Conseil Général du Maine et Loire (180 000 €), du Ministère du Tourisme (100 000 €), de l'ANCV (150 000 €) et de l'ADEME (15 000 €).

C'est En 1979 que l'Amicale Laïque de Mûrs-Erigné avait légué à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) le Centre Bouëssé construit dans les années 1950. À l'époque le centre était principalement un centre de loisirs pour enfants. Aujourd'hui, grâce au secteur « Vacances Pour Tous » de la FOL, l'activité s'est fortement développée et, au fil des années, le centre est devenu un véritable outil de développement d'une activité de tourisme associatif qui par ses valeurs et ses méthodes d'exploitation se différencie du secteur privé.

L'inauguration officielle est fixée au 12 mai 2012 à 11H.

Eric Mathé



HUMEURS
et
RUMEURS

Et ceux de la Saint-Barthélemy, et de la Commune ?

Rassemblement, le mot est à l'ordre du jour, à gauche comme à droite.

Nicolas Sarkozy a vu très large en la matière. Oui, il a fait fort, en proposant de rassembler les morts, ceux de toutes les guerres. On les regroupera dans une même pensée chaque 11 novembre, de Vercingétorix aux victimes

de la guerre d'ingérence en Afghanistan, de Guy Môquet et des résistants, morts pour la défense de la liberté, aux grognards de Napoléon qui ne sont pas revenus d'Espagne, aux bidasses tombés dans les guerres coloniales en Afrique, à Madagascar, dans les Caraïbes, en Indochine pour le profit des industriels et de grands propriétaires terriens. Cherchez l'erreur ! Vous me direz qu'aux bidasses on ne demandait pas leur avis.

Soit, rassemblons, rassemblons, mais alors, Nicolas, n'oublions

pas ceux qui ont laissé leur peau dans les plus terribles des affrontements, les guerres civiles, n'oublions pas les assassinés de la Saint-Barthélemy, les Albigeois, les bleus et les blancs des guerres de Vendée et les 20 000 communards massacrés par Monsieur Thiers.

J. G.

Danièle Thomas



Le théâtre au service de l'épanouissement des individus

Le théâtre, on peut dire que Danièle « est tombée dedans quand elle était petite ». Elle y a consacré sa vie professionnelle, comme animatrice à la FOL puis à l'École Normale. Retraitee, elle poursuit son action militante au sein de nombreuses associations.

L'Anjou laïque : À quand remonte ta passion et ton engagement pour le théâtre ?

Danièle Thomas : J'ai débuté ma carrière professionnelle comme institutrice. Mais je pratiquais déjà le théâtre amateur avec Roger Paquereau qui cherchait un enseignant « laïque » pour le service culturel de la FOL. Je suis donc devenue la première déléguée UFOLEA (Union des Fédérations d'œuvres laïques d'éducation artistique, NDLR)

Puis, en 1968, ce fut la création des Foyers Socio Éducatifs (FSE) dans les établissements secondaires. J'ai alors été nommée animatrice du FSE de l'École Normale, chargée de développer les activités culturelles. C'était aussi un travail militant. J'organisais des débats à l'École Normale, sur la laïcité par exemple, ou avec le Planning familial.

Après 1986, avec la formation continue des instituteurs à l'École Normale, j'ai assuré les formations en théâtre, lecture, marionnettes.

Et aujourd'hui, ton engagement est toujours aussi vivace ?

Je continue à travailler dans les domaines où j'ai toujours su faire, le théâtre et la lecture.

Après mon départ à la retraite, le NTA (Nouveau Théâtre d'Angers) m'a demandé d'être « référente » pour trois fillettes qui jouaient dans une pièce. Cette expérience aux côtés de Claude Yersin (metteur en scène et directeur du NTA, NDLR) m'a beaucoup appris. J'ai pu me perfectionner dans la mise en scène et animer des stages.

En 1996, j'ai rencontré Hélène Vincent qui m'a « embarquée » dans le théâtre professionnel avec la compagnie CRAC, de Nantes, avec laquelle j'ai joué dans *Maison de poupée*, d'Ibsen.

J'ai beaucoup de reconnaissance pour tous les comédiens et enseignants de théâtre qui m'ont permis de m'épanouir dans ce travail. J'ai pu retransmettre tout ce que j'ai appris auprès d'eux, que ce soit dans la mise en scène

ou la direction d'acteurs.

J'ai aussi animé un atelier à l'UATL (Université angevine du temps libre) de 2001 à 2009. C'est une expérience différente. Dans une troupe, l'acteur est au service de l'auteur. Dans l'atelier, le texte est un support pour faire jouer des gens de milieux et de potentiels très différents. Tout le monde y trouve sa place. Il n'y a pas l'enjeu de la représentation et cela crée du lien social, une cohésion du groupe autour d'un projet commun. C'est une forme d'accueil « laïque » des individus. Cet atelier s'est quand même produit sur scène dans différents endroits.

Tu participes également au travail de diffusion du Théâtre du Champ de bataille ?

Au Théâtre du Champ de bataille, où ma compagnie avait joué, on m'a proposé d'entrer au conseil d'administration de l'association « Parole déliée ». C'est une structure qui propose des spectacles pour jeune public et une programmation pour adultes. Je participe à la critique et au choix des spectacles. C'est un engagement militant en faveur de la culture.

Quelles actions mènes-tu dans le do-

main de la lecture ?

Ça a démarré dans le cadre d'ateliers d'écriture où j'ai lu des textes. Nous avons formé un groupe de trois personnes, « Les D-Livreurs ». Nous travaillons des montages de textes sur un thème ou un auteur. Cela peut répondre à une « commande », par exemple des textes sur la Loire pour la Maison du tourisme, ou des textes sur le vin, des nouvelles de Tchekhov ou des fables de La Fontaine. Les associations peuvent nous solliciter.

Nous sommes toujours dans la transmission. Quand après un travail en collège sur un petit montage de textes lus devant les parents, un collégien vient nous dire « Vous m'avez réappris à lire », c'est gratifiant. Cela redonne une égalité de chances aux enfants. C'est celui qui lit avec sincérité et émotion qui nous touche le plus. Nous cherchons à obtenir une lecture habitée, pas débitée.

J'ai toujours, dans mon travail, cherché l'épanouissement des individus, cherché à révéler le potentiel de chacun.

*Propos recueillis
par Jacky Minier*

Quelle est belle, la vie au-dessus de ses moyens

Dans son deux-pièces moisi d'une HLM pourrie, une veuve voûtée, à petits pas comptés, vit au-dessus de ses moyens.

Sur un carton plié le long d'un mur mité, un clochard allongé, à petits sous mendifiés, vit au-dessus de ses moyens. Dans sa voiture garée sur un parking

mouillé, un chômeur « RSAte », sous un duvet usé, vit au-dessus de ses moyens.

Sur le trottoir glissant de la ville enfumée, une jolie prostituée, à petits pas heurtés, vit au-dessus de ses moyens.

Sous une tente montée près d'un canal gelé, un sans-papier, en liberté sur-

veillée, vit au-dessus de ses moyens.

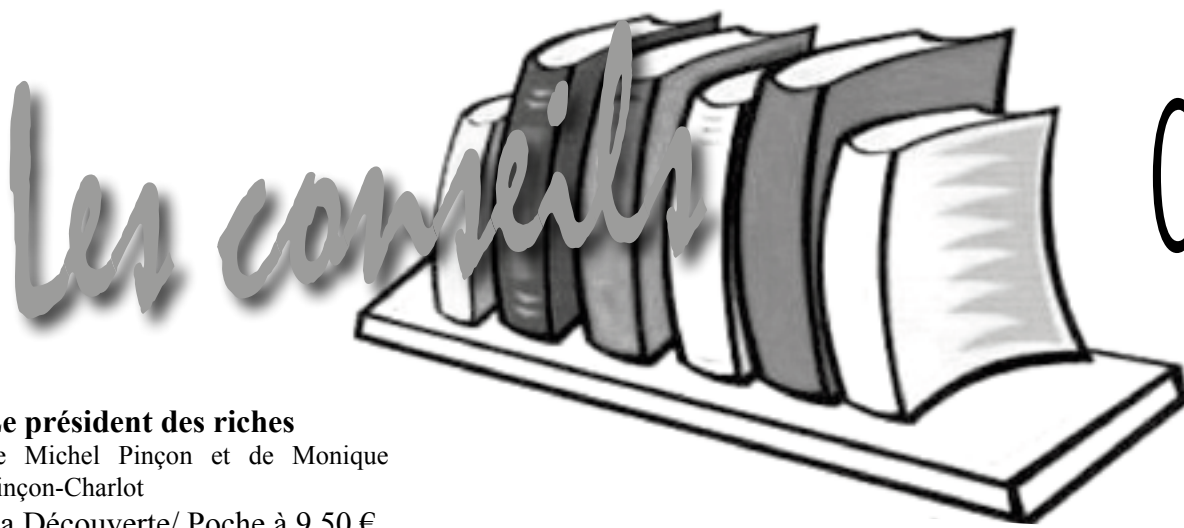
Dans une école primaire, un enfant hébété regarde un ourson rouge qui lui ricane au nez : « T'auras pas à manger ! ». Il vit au-dessus de ses moyens.

Dans le palais de l'Élysée, un président agité, compte l'argent emprunté,

et répète que la France vit au-dessus de ses moyens.

Dans notre France mondialisée, huit millions de salauds de pauvres, surprotégés, vivent au-dessus de leurs moyens.

Louis Le Méter



de la librairie Contact

Le président des riches

de Michel Pinçon et de Monique Pinçon-Charlot

La Découverte/ Poche à 9,50 €

Nicolas Sarkozy omniprésent sur tous les fronts avec sa bande du Fouquet's ou amis du CAC 40 inaugure en mai 2007 une nouvelle ère présidentielle. Pour la France qui se lève tôt, c'est raté ! Les mesures de faveur accordées au monde de l'argent, des grandes fortunes sont renforcées. C'est ce que démontrent Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, anciens directeurs de recherche au CNRS.

Nous apprenons les dessous des affaires Woerth-Béthencourt, Lagarde-Tapie, Servier.

Si nous avons en partie les « pièces » du puzzle, les manquantes se trouvent dans ce petit ouvrage de 270 pages.

Rémy Barbier

La République contre son

École d'Eddy Khaldi et de Muriel Fitoussi Éditions Demopolis

310 pages 21 €

Le nouvel ouvrage d'Eddy Khaldi et de Muriel Fitoussi est complet et dense. Il est accessible à tout public intéressé par la question traitée. Ils montrent que le rapport à l'école tend vers une individualisation et une marchandisation. L'école privée catholique s'inscrit dans cette perspective. A ce propos, ils dénoncent le silence complice des politiques qui feignent d'ignorer les faveurs accordées à l'école privée

depuis la loi Debré de 1959. Un livre à recommander aux candidats à la présidentielle se réclamant de la gauche.

J.P

Le rêve du Celte– Mario Vargas Llosa– Ed Gallimard.

Nous sommes en 1916, au fond de sa cellule, RC espère encore la grâce du gouvernement britannique alors qu'il a été condamné à mort pour trahison. En attendant, il revoit le film de sa vie. D'origine irlandaise, il est nommé consul au Congo en 1903. Le pays est alors propriété privée de Léopold II de Belgique. Il y découvre un système colonial en tout point comparable à l'esclavage et s'empresse de le dénoncer aux yeux du monde. Quelques années plus tard, il fait partie d'une commission chargée par le gouvernement britannique de contrôler les agissements des compagnies commerciales qui exploitent l'hévéa en Amazonie péruvienne, au prix d'un véritable massacre d'indiens. Rien ne l'empêchera de dénoncer ces crimes, ni les menaces, ni les fièvres et maladies, ni les fantasmes sexuels qui le tourmentent et le désarçonnent. Petit à petit, l'idée émerge en lui que son pays d'origine, l'Irlande, est également victime du colonialisme anglais et il rejoint ceux qui se battent pour l'indépendance, s'en-

gageant une fois de plus corps et âme à leurs côtés. Mais, cet homme si clairvoyant, dans un souci d'efficacité, se fourvoiera dans ses choix en demandant l'aide de l'Allemagne, en pleine guerre mondiale, contre leur ennemi commun : la Grande-Bretagne. Considéré comme traître, autant par les Irlandais que par les anglais, il sera condamné à mort. Vargas Llosa nous livre une fois de plus un roman historique fouillé, dense, autour d'un personnage méconnu, passionnant parce que complexe et ambigu

Famille modèle– Éric Puchner – Ed Albin Michel

Warren, sa femme et ses 3 enfants ont quitté le Wisconsin où ils menaient une vie paisible, pour la Californie où il a investi toutes ses économies dans une superbe maison et dans un projet immobilier qui, on le comprend très vite, est un fiasco total, puisque les terrains convoités bordent une immense décharge en construction... Difficile dans ce cas de convaincre les acheteurs. Au début, toute la famille vit encore le rêve américain : sa femme « s'occupe » en réalisant des films éducatifs pour les écoles ; la vie est belle pour l'aîné, beau gosse, surfeur, amoureux d'une voisine belle et riche ; la cadette vit sa vie d'ado rebelle en provoquant ses parents si riches ; le petit dernier est

une sorte de clown, rêveur et original, qui vit dans sa bulle. Mais bientôt, il va falloir faire face à la réalité et tout ira de mal en pis, jusqu'à la catastrophe. Bien sûr, la famille va exploser, l'avenir de certains sera dangereusement compromis, mais il restera malgré tout entre eux un lien indéfectible malgré les séparations. Tout l'art de l'auteur est de rendre ses personnages attachants, crédibles, jamais caricaturaux, et de pratiquer un savant dosage de situations dramatiques et comiques qui rendent le récit extrêmement vivant et emporte le lecteur.

Marie-Paule

Les Péchés de nos pères; L.Shiner; Sonatine; 22euros

Voici le livre de l'année !

Michael, jeune homme blanc de 35 ans, revient dans sa ville natale au sud des Etats-Unis avec son père mourant. Ce voyage sera l'occasion pour lui de découvrir la vérité sur sa naissance et ses véritables racines. Véritable chronique socio-politique (K-K-Klan ; Black Panthers) allant de 1960 à 1969 à la façon d'Ellroy et de Lehane, c'est aussi un roman d'apprentissage dans lequel Michael va conquérir sa liberté, l'histoire d'une famille, d'un quartier, voire de tout un pays.

L'écriture et la construction sont parfaites.

Martine

LES IMPERTINENTS

par Michel Perraudau

Voltairine de Cleyre est née en 1866, dans le Michigan. A peu près inconnue en France, elle doit son prénom à son père, Français, libre-penseur et républicain. Il avait émigré aux Etats-Unis, dans les années 1850.

Elle épouse la cause libertaire à la suite de la pendaison, en 1887, de quatre anarchistes, accusés à tort d'avoir placé une bombe meurtrière, à Chicago. Quelques années plus tard, en

1892, elle participe à la création d'une ligue féminine de libre-penseuses. La question des relations entre homme et femme ainsi que celle du mariage, qu'elle considérait comme variété d'aliénation, furent au cœur de son action militante. Un homme compta particulièrement dans sa vie : Dyer Lum (1839-1893), il avait vingt-sept ans de plus qu'elle. Il était militant de grande expérience et elle partagea

avec lui de nombreux combats. Cependant, dépressif, il se suicida en 1893 ; Voltairine, elle-même fragile, en fut fortement affectée.

Deux conférences, disponibles sur Internet, confèrent à Voltairine une actualité incontestée.

En 1907, elle intervient sur le thème : *Le Mariage est une mauvaise action*. Elle y défend avec vigueur le triste sort de l'épouse, véritable esclave économique et sexuelle dans nombre de couples américains. « Rien ne me révolte plus que le prétendu sacrement du mariage ; il est une insulte à la délicatesse parce qu'il proclame aux oreilles du monde entier une affaire strictement privée. »

Quelques années plus tard, elle donne une autre fameuse conférence, *De l'Action directe*, où elle oppose celle-

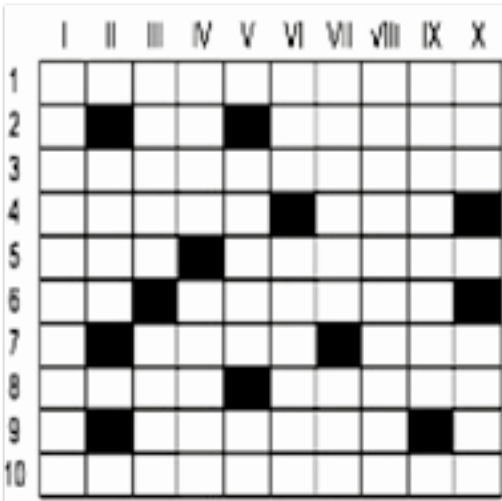
ci et action politique. L'action directe, selon Voltairine, n'est pas l'action violente des poseurs de bombes, dont elle subodore la manipulation et les effets contreproductifs. « *Toute personne qui a eu un projet, et l'a effectivement mené à bien, ou qui a exposé son plan devant d'autres et a emporté leur adhésion pour qu'ils agissent tous ensemble, sans demander poliment aux autorités compétentes de le concrétiser à leur place, toute personne qui a agi ainsi a pratiqué l'action directe.* »

Par la suite, tout en poursuivant sa collaboration avec les milieux individualistes, elle s'ouvrit aux autres tendances libertaires (sociale, syndicaliste). Elle meurt en 1912, à Chicago ; elle y est enterrée, tout près des quatre anarchistes pendus en 1887.



Le Lecteurs

Grille 99



Horizontalement 1. Pour les femmes à barbe ? 2. Métal. Nicha. 3. Laide ou vertueuse ? 4. Vieille notation musicale mêlée. Fait à la poste. 5. A une forte tête. Prêtre gaulois. 6. Petit lieutenant. Qu'il attache. 7. Mine défaite. Créateur de Normale Sup de Sèvres. 8. Exprime. Augmente la note. 9. Regs et ergs. 10. Skieuse.

Verticalement I. Peigne parfois la girafe. II. Peut porter conseil. III. Produit du bon rosé. Partie du monde bouleversée. IV. Prophète. Entraîne la mort. V. Génie des eaux. Interjection. VI. Arbre indien. Tapage. VII. Coupure dans une suite. Colère. VIII. L'ajonc en est un. IX. Ne sont pas nulles. X. Dans l'auxiliaire. Voyelles.

Solution du n° 98



La définition VII est une faute de l'auteur

Blog Anjou laïque

<http://anjoulaique.blogspot.com>

Des compléments d'articles, de nombreuses nouvelles contributions, un véritable supplément.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com ou jack.proult@wanadoo.fr

Piège pour les uns, sabotage pour les autres

L'Institution ne fait absolument rien pour offrir l'espoir à ceux qui entrent dans la profession d'enseignant.

Profession souvent adoptée par choix, née d'un désir profond de mener une mission à bien, de transmettre un savoir.

Encouragés, souvent par leur famille, fière de voir le vœu de leur enfant se réaliser après une scolarité studieuse, certifiée par un concours ardu.

La chute dans le monde réel est instantanée, vertigineuse, le jeune professeur doit impérativement oublier le modèle de ses propres classes pour s'affronter, bien souvent, à un enseignement en Zone d'Éducation Prioritaire, loin de son lieu de vie, du lien social qu'il a tissé.

Dans ce contexte, il est facile pour nos jeunes, d'une vingtaine d'années, de perdre entrain et motivation, de ressentir ce sentiment

étincelles dans leurs yeux !

La réalité n'est autre que le creusement des inégalités scolaires, la déprime des enseignants, sans parler du déclassement social des professeurs.

S'ajoute, le saccage de la formation face à des élèves bien de leur temps, dans l'immédiat.

Il est difficile d'anticiper les situations de crise puisque en formation, quand elle existe, il est toujours question d'une classe modèle.

Le jeune professeur, inexpérimenté, ne sait pas réagir face à des "micro-incidents" ou des drames.

L'Institution minimise et par de là provoque l'éclatement de l'autorité professorale.

Pour cause, l'Institution, au nom d'un diktat budgétaire, n'a pas honte de comparer le monde de l'école au monde de l'entreprise "gérer des flux d'élèves", "développer des performances"... alors que ce monde est diamétralement opposé au monde managérial où les facteurs rentabilité, rapidité, concurrence, finance prédominent.

Les enseignants ne sont pas, comme

vice gratuit et confidentiel aux enseignants.

Comment expliquer l'attitude d'une administration qui les rabaisse en permanence, les juge souvent sévèrement, leur impose des contraintes et des responsabilités toujours plus fortes rognant sur leur vie privée ?

Comment un inspecteur parisien peut-il affirmer que le samedi et le dimanche ne sont pas fait pour se reposer ?

Comment peut-il demander aux éventuels enseignants mécontents d'inscrire leur nom sur une feuille à la sortie de sa conférence et de quitter le métier ?

Même moi, responsable d'une entreprise privée, je n'aurais osé m'exprimer avec tant de dédain.

Dominique Seyeux

L'aide à mourir

Soutien au docteur Nicolas Bonne-maison dans l'attente d'un cadre souhaité.

Ne parlons plus de la douleur physique même intense dont-on nous assure qu'elle peut être surmontée avec des remèdes appropriés et de bonnes paroles de soutien psychologique dans un environnement aimant.

Reste néanmoins la déchéance psychique ou physique, même sans douleur, quand le corps ou l'esprit ne répondent plus dignement et que le désir de vivre a disparu ; quand on est déchu de son humanité par la perte totale de sa volonté et de son autonomie ; quand on est réduit au triste état de déchet social irrémédiable.

Alors, l'aide à mourir devient un geste de compassion dès qu'elle s'inscrit dans un cadre légal qui exclut l'assistanat. Cadre légal impliquant, sans même l'accord préalable du patient, une décision collective motivée par la famille ou des proches et les soignants.

Car l'aide à mourir, dans ce cas, est le dernier soin à apporter à celui qui est manifestement en fin de vie

Max Bayard



d'abandon, d'être mis dans une position d'échec, d'être désarmé...

Les interventions de l'Institution, représentée en la personne d'un inspecteur pédagogique régional, ne peuvent que leur confirmer, que la demande de l'administration avec la réalité du terrain ne peut absolument pas se mettre en phase.

Arrêtons le monde des "bisounours" qui montre des enseignants comblés en constatant les progrès réalisés chez certains de leurs élèves ou en remarquant des petites

on voudrait nous le démontrer des "fonctionnaires paresseux".

Par contre, aujourd'hui, ils se demandent combien de temps vont-ils tenir ?

Ils se démènent, ils encaissent reproches, ingratitude, haine parfois. Une inquiétude permanente, une solitude morale dangereuse, les poussent vers une maladie que l'on peut qualifier de professionnelle le "burn-out". La MGEN d'ailleurs a pris conscience de ce mal-être professionnel en assurant un ser-



Les délires de Nono



Nono nous dessine la philo

Lequel se cachait derrière l'autre ? Le dessinateur de presse derrière le prof de philo ? Ou le prof de philo derrière le dessinateur de presse ? Et puis d'abord, comment peut-on être caricaturiste quand on est professeur de philosophie ?

Avec « Dessine-moi la philo ! », Nono répond à la supplique que lui lançaient des « hordes d'élèves, de parents, de curieux, de sceptiques et d'épicuriens ». C'est plus difficile que de dessiner le mouton du « Petit Prince » de Saint-Exupéry. En une centaine de pages, Nono relève le défi : il enseigne en dessinant, nous fait réfléchir et rire.

Les lecteurs de l'Anjou Laïque connaissent bien ses petits « Mickeys », vivaces, rigolards, paillards, mordants... Des présocratiques à Sartre, en passant par Montaigne, Descartes, Kant, Marx (...), Nono nous donne à déguster la substantifique moelle des théories philosophiques qui ont marqué nos vingt siècles d'après Jésus Christ et quelques-uns d'avant.

Quand Thalès affirme que c'est l'eau « le principe de ce qui vit », un poivrot l'interpelle : « Hé ! Ho ! Et l'ouzo ?.. » « Quand Descartes dessine au tableau sa théorie des animaux machines, un cochon lui demande : » « Ca ne manque pas un peu de graisse ? » Kant décante au karcher, Hegel nous donne le sens de l'Histoire, Comte positive, Marx, « c'est capital »... Sartre dit à Simone de Beauvoir : « Une femme ne naît pas avec un bandeau mais le devient. »

À propos de femmes justement, elles ne sont que trois dont la méditation philosophique est croquée par Nono sous la rubrique : « Oh les filles ! Oh les filles ! ». Hannah Arendt nous fait réfléchir sur la banalité du mal. Weil, l'autre Simone, philosophe engagée, ouvrière chez Renault, volontaire chez les Républicains espagnols, incarne « l'oubli de soi ». Enfin Simone de Beauvoir nous dévoile le « deuxième sexe ».

Dans « Dessine-moi la philo ! », les philosophes sont des princes... Rigolos.

Louis Le Méter

(« Dessine-moi la philo ! », éditions dialogues, 110 pages, 14,90 euros)

Abonnement

(un an 4 numéros minimum)

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

L'Anjou Laïque N°99

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Jean-Goblet, Michel Perraudau, Yves Mulet-Marquis, Éric Mathé, Philippe Lebrun, Jean-Paul Neau, Catherine Batreau.

Imprimerie Paquereau

Technographis

31, rue Eugène Delacroix

49000 Angers

N°CCPAP 0715 G 86832

ISSN 1245-0936

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers